

L'eau et le vin en héritage,
Bellefond
La convivialité en partage.

Le Bulletin Municipal

2021



mairie-bellefond21.fr



communauté de communes



Sommaire

5

VOTRE MUNICIPALITE

- | | |
|--------------------------|---|
| 5 Mot du maire | 19 Conseil municipal des enfants |
| 6 Vos élus | 10 Budgets |
| 7 Les commissions | |

13

LA VIE DE LA COMMUNE

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 13 Bibliothèque municipale | 19 Tennis Club |
| 14 L'actualité des écoles | 20 Association parents d'élèves |
| 16 Foyer rural et culturel | 22 Jumelage Mezzomerico |

25

LES SERVICES

- | | |
|--|--------------------|
| 25 Horaires des services | 29 Annuaire |
| 26 Salle des fêtes | 30 Divers |
| 27 Déchetterie et ramassage des ordures ménagères | 32 Mobilité |

34

REVUE DE PRESSE

- 34** Retour sur l'actualité locale de 2020

46

SECOURS

- 46** Les numéros de secours et les gestes qui sauvent

LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Pour être
**ALERTÉ
INFORMÉ
PRÉVENU**

Les événements locaux,
l'actualité et les alertes de la
Mairie sont toujours dans
votre poche, où que vous
soyez, quand vous le
souhaitez.



*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, renseignez-vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.



LE MOT DU MAIRE

J'ai eu le grand plaisir de vous présenter, il y a déjà quelques semaines, les deux premiers numéros de « BELLEFOND ACTUS », petite gazette trimestrielle, dont le numéro d'automne est déjà en préparation.

En complément, le bulletin municipal se veut une rétrospective de l'année écoulée avec diverses informations importantes sur la vie communale : les finances, le fonctionnement des écoles, de la bibliothèque et des associations, ainsi que diverses informations pratiques. Malheureusement, les contraintes des derniers mois, liées en particulier à la pandémie, ne nous ont pas permis de faire paraître ce numéro plus tôt. J'espère que vous voudrez bien nous en excuser. En effet, l'année 2020 (et le début de l'année 2021...), scandée par des périodes de confinement et de déconfinement, a été particulièrement défavorable aux activités municipales, mais aussi associatives et récréatives. Le Conseil municipal d'enfants a dû être mis en sommeil, mais quelques enfants ont accepté de témoigner dans ce numéro sur leur ressenti. Merci pour leurs témoignages.

Par bonheur, grâce au grand professionnalisme de nos enseignantes, et à la vigilance de tous les instants de notre ATSEM, et des personnels de l'ADMR, les écoles ont pu fonctionner dans des conditions acceptables. Un grand merci à toutes et à tous ainsi qu'aux parents d'élèves pour leur grande responsabilité tout au long de l'année écoulée.

Un grand merci également au personnel communal qui a dû travailler parfois dans des conditions difficiles, ainsi qu'aux Adjointes et Conseillers municipaux, qui ne ménagent pas leur peine pour apporter le meilleur service à chacune et chacun d'entre vous.

Malheureusement, depuis plus d'un an, des projets importants (comme par exemple le futur accueil périscolaire), ont dû être différés. Avec la communauté de communes, qui porte le projet, et le cabinet d'Architecture, nous espérons pouvoir progresser de nouveau dès cet automne.

En revanche, nous avons pu mener à bien diverses rénovations, et remplacements, certes plus modestes, mais tout aussi nécessaires. On peut citer pêle-mêle : -La rénovation de la fontaine et de l'abreuvoir, place de la fontaine, -La remise à neuf du toit du lavoir, rue des Romains, -Le remplacement de la chaudière de l'école primaire et des logements communaux, -Le défrichage et l'engazonnement de l'espace vert, chemin des Troulôts.

Avant de clore mon propos, je voudrais avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés durant l'année écoulée, et assurer leurs proches de toute notre sympathie.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux nés de l'année écoulée et espérons pouvoir reprendre tous ensemble une vie plus normale dans les prochaines semaines.

Et comme a écrit Molière : « Plus grand est l'obstacle, et plus grande est la gloire de le surmonter »

Bonne rentrée

Le Maire

Philippe Meunier

VOS ELUS

Philippe MEUNIER



Michel LEDERMAN



Rose Marie MATHIS



Thierry AVIET



Gilles MARZI



Bernard ADAM



Frédéric ARMANJON



Valérie BABIN



Emilie BORNIBUS



Philippe BRASSAC



Mireille GAUDRY



Damien GRANJON



Laure MORLAND



Philippe RODRIGUES



Elodie TOURATIER



LES COMMISSIONS

	BELLEFOND								COMMUNAUTE DE COMMUNES						DIVERS		
	Finances	Travaux , Sécurité , Urbanisme	Education , Culture , Affaires scolaires	Fêtes et Cérémonies	Développement Durable et Cadre de vie	Jeunesse , Sports et Loisirs	Communication	Ainés , Affaires sociales	Finances et RH	Base Nautique d'Arc-sur-Tille	Communication et Culture	Enfance , Jeunesse	Infrastructure , Eau , Urbanisme	Environnement , Transition , Mobilité	SICECO	Syndicat SIEAVS	MAPA
ADAM Bernard		●			●	●							●				●
ARMANJON Frédéric		●				●											●
AVIET Thierry		●		●	●									●		●	●
BABIN Valérie			●	●	●							●					
BORNIBUS Emilie			●		●	●					●						
BRASSAC Philippe	●		●						●								
GAUDRY Mireille				●	●			●		●							
GRANJON Damien				●		●				●							
LEDERMAN Michel	●	●		●	●		●	●						●			
MARZI Gilles	●	●			●										●	●	●
MATHYS Rose Marie	●		●	●	●			●				●				●	●
MEUNIER Philippe	●	●	●	●	●	●	●	●							●		
MORLAND Laure			●	●	●	●	●				●						
RODRIGUES Philippe		●					●						●				●
TOURATIER Elodie			●	●		●											



COMPOSTIÈRE
de ROUGEMONT
Compost et pépinière

Sarl Viardot Marc
21490 BRETIGNY

C'est :

- Le recyclage de déchets verts
- La location de matériel de jardinage
- La création et l'entretien d'espaces verts

C'est aussi :

LA PÉPINIÈRE

- Arbres et arbustes persistants & caducs
- Plantes de haies (résineux, persistants & caducs)
- Fruitiers et Petits Fruits
- Conifères
- Plantes de Terre de Bruyère
- Plantes grimpantes
- Plantes couvre-sol
- Vivaces et graminées
- Fleurs annuelles et légumes divers au printemps

Vous recherchez
une plante spécifique
ou vous avez besoin
d'un conseil ?



03 80 35 52 81

à 5 min. au Nord de Dijon
Route de Rougemont
21490 Bretigny

www.pepiniere-compostiere.com

Tarif sur demande



06.41.05.78.33



Retouches
travaux de couture

06.82.30.49.15.

Danielle Bouchet

2. rue des Racosins 21490 Bellefond

Accueil

Du lundi
au vendredi
De 14h à 18h30
(sauf jours fériés)

Pour le samedi
ou d'autres horaires
prendre rendez-vous

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Dans le contexte sanitaire actuel, le conseil municipal des enfants n'a pas eu la possibilité de se réunir cette année. Les idées de ce conseil, propres aux enfants, n'ont donc pas pu émerger et être prises en compte par la municipalité.

Afin de leur permettre de s'exprimer, il a été demandé à ceux qui le souhaitent de faire part de leur ressenti face aux confinements.

Un grand merci à eux, nous espérons pouvoir très bientôt retrouver leur créativité.

Voici leurs témoignages :

Maxime, CM2

Pendant les 2 confinements je ne sortais pas de chez moi, sauf pour aller faire une promenade dans le village ou aux alentours.
Le reste de la journée je m'ennuyais.
Heureusement que l'école a pu rouvrir pour refaire des activités et aussi retrouver nos copains !
Continuez à prendre soin de vous.

Baptiste, CM2

En mars: il y a ma mamie qui est venue me garder à la maison
En avril: c'était l'école à la maison, on travaillait beaucoup moins et surtout il n'y avait plus les copains ni la maîtresse. Mon papy est mort à cause du covid et nous n'avons même pas pu aller le voir une dernière fois.
En mai: nous avons pu enfin reprendre l'école, j'en avais un peu marre du confinement
Pendant les vacances: cette année nous n'avons pas pu aller en Espagne, j'étais quand même un peu triste
En novembre: malheureusement un 2eme confinement est tombé mais nous avons pu continuer à aller à l'école avec les masques (ce n'est pas non plus désagréable)
Malheureusement la kermesse de fin d'année n'aura encore pas lieu pour finir en beauté notre dernière année scolaire à Bellefond.

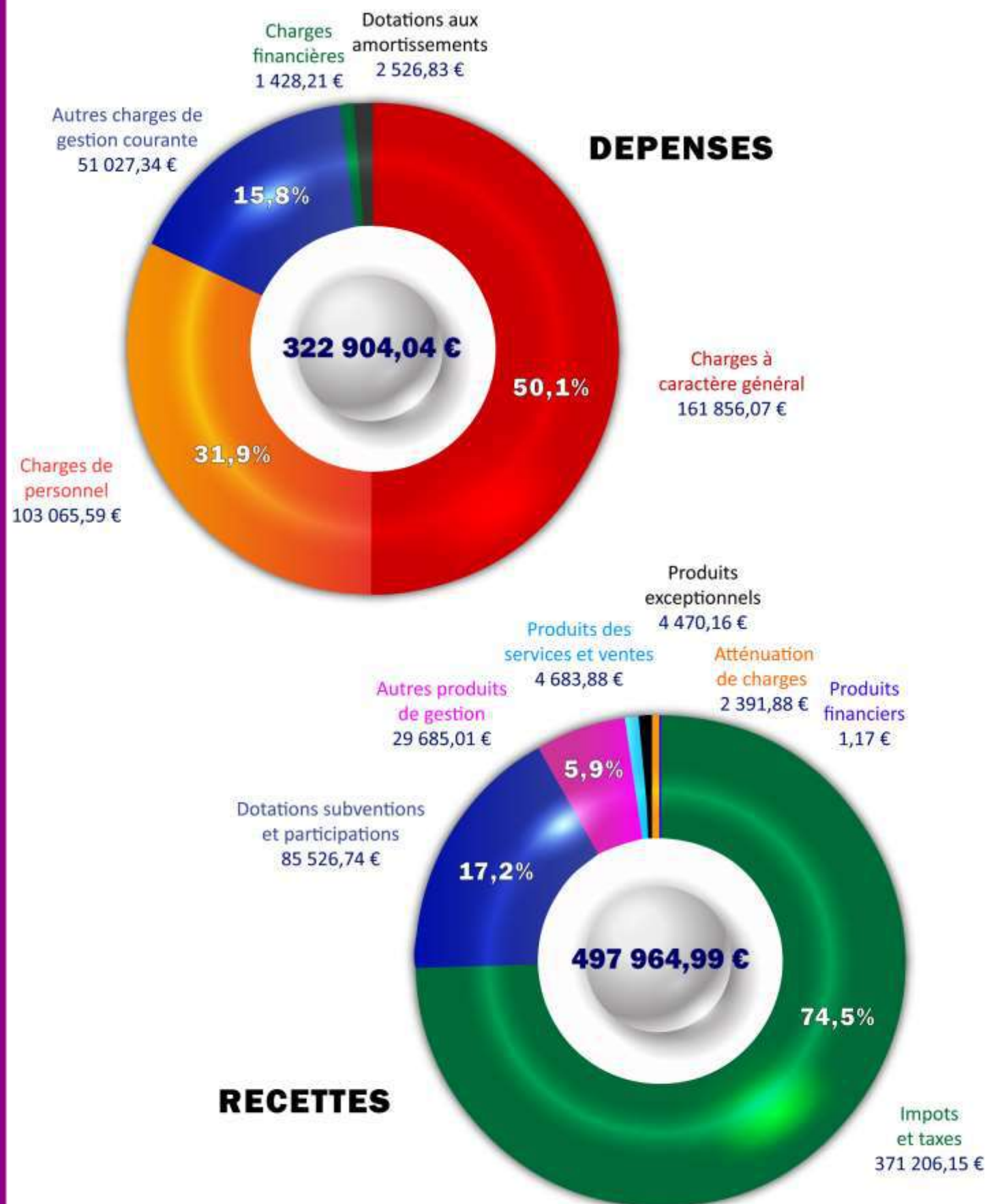
Louise, CM2

Je n'ai pas rencontré de difficultés suite à la pandémie. Depuis mars 2020, j'ai apprécié partir à l'école le matin sans aller à la garderie, rentrer le midi manger avec ma famille et rentrer le soir sans passer par la garderie.
Je suis maintenant autonome et prête à partir au collège

CORONAVIRUS



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020



RESULTAT DE L'EXERCICE : + 175 060,95 €

Malgré les contraintes sanitaires, notre rigueur de gestion a permis de dégager un résultat de fonctionnement 2020 sans précédent!

Auquel il faut ajouter le résultat de clôture du lotissement « Les Vignes » de 580 581,73 €.

Soit un résultat net de l'exercice 2020 qui s'établit à 755 652,68 € pour la partie fonctionnement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

DEPENSES	
Nature de l'opération	Réalisé
Remboursement d'emprunts	15 912,41 €
Participation rond-point	30 000,00 €
Travaux de voiries	2 426,40 €
Travaux de bâtiments	40 989,56 €
Achat de matériel	3 149,99 €
Jardin du souvenir	1 000,00 €
Acquisition de mobilier	4 372,84 €
Achat d'immobilier	280 000,00 €
Frais d'études	4 306,97 €
Immobilisation en cours (logements)	99 931,97 €
TOTAL	482 089,35 €

RECETTES	
Nature de l'opération	Réalisé
F.C.T.V.A	70 548,00 €
Taxe d'aménagement	8 736,79 €
Subventions Etat	29 251,20 €
Subvention Département	21 350,00 €
Excédents de Fonctionnement	476 237,54 €
Amendes de police	2 602,50 €
Amortissements	2 526,83 €
Divers	28 537,50 €
TOTAL	639 790, €

RESULTAT EXERCICE	+ 157 701,01 €
--------------------------	-----------------------



Ramonage conduits bois, gaz et fioul
Entretien poêles granulés
Destruction nids de guêpes, frelons
Traitement chenilles processionnaires

Laurent Bédane

 **CHOUETTE**

03 80 41 58 30

18 rue Coucherot 21490 Bellefond

Ramonage

www.chouette-ramonage.fr

Joëlle Fleurs

Toutes Compositions Florales

*Livraison
à domicile*

*Transmission
Florale*

89, avenue du Drapeau
21000 **DIJON**

Tél. 03 80 71 36 04

**TRANSFORMATION ET
AMENAGEMENT DE COMBLES
CHARPENTES - COUVERTURE**



CURTA William

Président

03 80 71 21 19

4 Impasse Boirac

ZAE Capnord 21000 **DIJON**

contact@curtaetfils.com - www.curtaetfils.com

Siret 343 663 464 00018

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



L'année 2020 a été pour la bibliothèque une année de changement important :

en novembre, nous avons déménagé dans un espace plus grand et plus lumineux.

Nous avons aménagé différemment les rayonnages. Cependant pour cause de confinement la bibliothèque a été fermée plusieurs mois et nous n'avons plus reçu les enfants des écoles et de la garderie donc pour nous une baisse d'emprunt de livres. A ce propos beaucoup de livres ne nous ont pas été retournés depuis février. Nous vous rappelons que les livres non retrouvés doivent être remplacés par le même ou un équivalent.



Le bibliobus n'est pas venu non plus mais nous avons tout de même renouvelé notre fonds car la médiathèque côte d'or est venue nous apporter des livres à domicile.

Bonne nouvelle pour 2021 nous accueillons 2 bénévoles : Carole Frenoy et Valérie Villeneuve.

Espérons qu'en septembre 2021 tout reprenne comme avant !!!
Bonne lecture !

Horaires d'ouverture
(hors confinement et couvre-feu):

Lundi et Jeudi
de 16 h 15 à 18 h 15



Pour nous joindre : biblio.bellefond21@orange.fr



L' ACTUALITE DES ECOLES

A la rentrée de septembre 2020, 87 élèves retrouvaient les bancs des écoles maternelle et élémentaire de la commune avec un protocole sanitaire renforcé.

Madame Karen FLEURY a conduit, le lundi, jeudi, vendredi toute la journée ainsi que le mardi après-midi, la classe unique de 32 élèves de maternelle répartis sur les niveaux suivants :

**12 élèves en petite section,
9 élèves en moyenne section et
11 élèves en grande section.**

Elle a été secondée par Madame Marjorie LAZARD, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Le mardi matin, la classe était prise en charge par madame Adèle CAURIER.



Les enfants ont travaillé autour de petits projets (par exemple, recettes de cuisine, expériences scientifiques, découverte de l'Australie, parcours sensoriel, travail autour de la mission ALPHA de Thomas Pesquet...) avec régulièrement un fonctionnement en binôme : un élève de PS accompagné par un camarade de MS ou de GS.

Deux animations en classe ont ravi les enfants. La première assurée par AZCO (Association de Zoothérapie de Côte d'Or). Les élèves ont pu observer, caresser, nourrir des animaux. La seconde animation a été proposée par Préhistoire et Histoire au bout des doigts. Les enfants ont découvert un conte interactif (Mouma et sa rencontre avec les petits d'Homs) où l'on touche, sent, entend et voit le monde de la préhistoire.

Fin juin, les enfants ont partagé toute une journée avec un pique-nique, une chasse au trésor et des jeux de kermesse.

C'est avec beaucoup de fierté que les élèves de maternelle ont dansé devant leurs camarades de l'école élémentaire pour leur présenter des chorégraphies apprises durant l'année scolaire.

55 élèves étaient scolarisés à l'école élémentaire.



9 CP et 9 CE2

soit 18 élèves se trouvaient dans la classe de madame Catherine RAUX qui avait également en charge la direction de l'école.

Madame Eléonore PRIET est intervenue, une fois par mois, dans la classe de CP-CE2 pour suppléer la directrice.

19 élèves de CE1

étaient accueillis dans la classe de madame Alexandra TANCHE.

Mesdames Chloé ROSSIGNEUX et Stéphanie VITELLI (Accompagnantes d'Enfant en Situation de Handicap- AESH) ont accompagné deux élèves de la classe.



9 CM1 et 9 CM2

soit 18 élèves travaillaient dans la classe de madame Rachel PULA. Madame Marie-Noëlle DROMAS est intervenue en tant qu'AESH auprès d'une élève de la classe.

L'équipe pédagogique a pu compter sur le soutien des représentants de parents d'élèves. Mesdames GRANJON et CADOUX pour l'école maternelle, mesdames DUPONT, FRANCE, POINSENET et TUPIN pour l'école élémentaire.

L'année scolaire 2020-2021 aura été particulière à bien des égards.

Malgré tout, les étudiants de l'UFRSTAPS ont eu l'autorisation d'intervenir au cours du premier trimestre pour l'enseignement du sport auprès des élèves de l'école élémentaire.

Les élèves du CP au CM2 ont pu également bénéficier de deux animations : l'une sur l'électricité et l'autre sur les petites bêtes.

Ils ont clos leur année scolaire avec une journée "jeux" au cours de laquelle ils ont participé à des jeux de kermesse, des jeux de société, des jeux sportifs et des jeux d'énigmes.

L'équipe pédagogique et les élèves des écoles vous remercient sincèrement pour tous les messages de soutien qui leur ont été adressés dans le cadre de cette année scolaire singulière.

Ils vous envoient en retour leurs chaleureuses et amicales pensées.

L'équipe pédagogique et ses élèves



Le Foyer Rural et Culturel de Bellefond
est une association loi 1901,
créée en 1960.

Notre mission est de créer du lien et faire vivre le village, au travers d'activités sportives, culturelles et créatives, mais aussi de manifestations, ainsi que :

- développer de nouvelles animations et manifestations,
- accueillir de nouveaux bénévoles engagés et impliqués,
- trouver de nouvelles idées et accompagner les projets.

En 2020, suite à la crise sanitaire que nous traversons, nous avons été contraints de suspendre toutes nos activités, à deux reprises (mars et octobre) et d'annuler nos manifestations. Nous n'avons malheureusement pas pu organiser la fête anniversaire, à l'occasion des 60 ans de notre association.

L'équipe élue lors de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2020 :

Annelise Chicot
Présidente



Caroline Ruttinger
Trésorière



Annelise Granjon
Vice-Présidente

Nathalie Tupin
Trésorière
adjointe



Aline Vanhelle
Secrétaire



Florence Benetti
Secrétaire adjointe



Aurélie Cousinet
Administratrice



Chantal Sommer
Administratrice



Jean-Marc
Cholley
Administrateur



Sandra
Japiot
Administratrice



Danielle
Cherpin
Administratrice

Sans oublier tous nos bénévoles !

Notre année 2020 en quelques lignes :

- **10 janvier**, l'équipe a présenté ses vœux aux adhérents, autour de la galette des rois.
- **Courant Avril**, nous avons effectué un don de 1000 euros au profit du CHU de Dijon.
- **11 septembre**, a eu lieu notre Assemblée Générale et l'élection du Conseil d'Administration.
- **14 septembre**, nous avons repris toutes nos activités pour la nouvelle saison.
- **19 septembre**, nous avons organisé une matinée dédiée aux inscriptions à nos différentes activités.
- **Téléthon 2020**, en collaboration avec la municipalité et grâce à votre générosité, nous avons reversé la somme de :
780 euros à l'AFM Téléthon.



Pour la saison 2020/2021, nous comptons **219 adhérents pour 15 activités** dont certaines sont sur plusieurs créneaux horaires.

Nous vous remercions d'être aussi nombreux à nous suivre dans nos activités (malgré le contexte actuel).

Nous vous attendons encore plus nombreux lors de nos prochains événements !

BRODERIE / DENTELLE

JOIE

SCRABBLE

PEINTURE

ART FLORAL

TAROT

GYM

SANTÉ

SPORTS

FOYER

THÉÂTRE / ENFANTS

MARCHE

SUCCÈS

BELLEFOND

BONHEUR

ZUMBA

PILATES

ABDOS

FESSIERS

BABY GYM

YOGA

LOCATION DE VAISSELLE

FÊTES

Vous souhaitez recevoir directement nos informations et intégrer notre liste de diffusion ?
Vous avez des idées et vous voulez nous en faire part ?
N'hésitez pas à nous contacter ou rejoindre notre équipe :

Mail : foyerbellefond21@gmail.com



Vous pouvez également nous retrouver sur notre page Facebook : **Foyer ruraletculturel de Bellefond**



Nous espérons vous retrouver tous très prochainement en bonne santé, après cette période si particulière !

Prenez bien soin de vous et des vôtres.

INSTITUT DE BEAUTÉ

Au jardin
de
Manon

Offre spéciale ouverture -10% sur toutes les prestations!

[Offre valable pour les 20 premières réservations]

INSTITUT OUVERT : LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 9H À 19H SANS INTERRUPTION

RDV par téléphone au **06 52 13 68 64**
15 A rue de Ruffey, 21490 BELLEFOND



BULLE D'OXYGÈNE

Florence Marquet
10 rue des Romains - 21490 BELLEFOND

06.08.17.30.49

florence.marquet@wanadoo.fr
Siret 80988929000018

MAGNOMEGA®
Champs magnétiques pulsés

Relaxation Alpha
Cicatrice
Consolidation osseuse
Inflammation

BOLd'air®
Jacquier®

www.holiste.com

Oxygénation cellulaire

TENNIS CLUB DE BELLEFOND

Le tennis Club de Bellefond a terminé 2020 sur une année blanche du fait de la Covid.

En effet, l'Equipe 1 se maintient en 1^{ère} Division et l'Equipe 2 reste également en 3^{ème} Division.

Pour l'année 2021, logiquement nos équipes vont se renforcer avec de bonnes recrues. Le Président, Monsieur Philippe BONHOMME s'en réjouit.

Au printemps, nous avons réalisé des travaux de réfection effectués par les membres du Club : chalet, mise en place de brises vues sur les 2 courts de tennis.

Le montant de la cotisation à l'année pour les adultes avec Licence est de 65 €.

Et pour les cartes Loisirs (printemps-été sans licence) : 35 €

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter Monsieur Philippe BONHOMME au 07.81.65.30.64

Nous remercions d'avance tous nos futurs adhérents à notre Club.

M. Philippe BONHOMME
Président TCB.



ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES



Rétrospective 2020...

L'année 2020 a été particulière, mais nous avons eu la chance de pouvoir mener des actions, en cherchant constamment à nous renouveler, innover et maintenir le lien avec nos familles adhérentes, malgré le contexte de la crise sanitaire.

• **Le 5 janvier 2020**, nous avons proposé à nos adhérents de venir partager un moment convivial autour d'une galette.

Les petits rois et petites reines ont pu confectionner leurs couronnes, et retrouver leurs camarades la veille de leur retour en classe.



• **Le 23 février 2020**, nous avons organisé Carnaval, avec un atelier maquillage, un défilé en musique dans le village, suivi d'un goûter. Merci à tous ceux qui ont joué le jeu, et qui ont revêtu leurs plus beaux costumes.

En raison de la crise sanitaire, nos événements prévus entre mars et juin 2020 ont été annulés, mais nous avons tout de même pu organiser nos ventes de chocolats de Pâques ou de plantes et objets de décoration avec notre partenaire Initiatives.

Nous avons également publié des idées d'activités à faire avec les enfants lors du premier confinement.

• **Le 18 septembre 2020** a eu lieu notre Assemblée Générale. Le bureau accueille désormais Benjamin Morland comme secrétaire, suite au déménagement de Muriel Blondeau. Bienvenue Benjamin !!

La présidente, Caroline Dupont
(maman de Pierre, CE1, et Anaïs, GS)



La trésorière, Emilie Bornibus
(maman de Lilou, GS, et Théo, bientôt 3 ans)



Le secrétaire, Benjamin MORLAND
(papa de Gabin, CP, et Apolline, PS)



• **Le 10 octobre 2020**, certaines familles ont pu visiter la fabrique de pain d'épices Mulot et Petitjean, située à Dijon. Une visite ludique et gourmande, qui a autant plu aux petits qu'aux grands.



• **Pour Halloween**, ne pouvant nous réunir, nous avons organisé un concours photo qui a remporté un franc succès. Nous adressons un grand merci à toutes les familles qui se sont déguisées, photographiées et qui nous ont envoyé leurs photos.



Les gagnants :
Héroïse et Hélyryan



Mention spéciale décernée à Clarisse pour son maquillage terrifiant !

● **En novembre 2020**, la chasse aux galets s'est démocratisée sur Bellefond. Les enfants (et certains parents !) créent de jolis galets peints et les cachent dans le village. Le but de ce jeu est de les trouver et de les recacher ailleurs pour les faire voyager. Si vous trouvez des galets, prenez-les en photo, et publiez cette photo sur le groupe Facebook « Trouve mon galet 21 ». Les enfants, tout comme leurs parents, adorent avoir des nouvelles de leurs créations ! Ce jeu permet de faire des activités manuelles, et surtout de trouver un but aux balades. C'est une chasse aux trésors géante et perpétuelle, pourvu que les galets trouvés soient recachés. Attention, c'est très addictif aussi ! Alors, ouvrez l'œil !



Des galets représentant
Bellefond

L'APE a mis à disposition tout plein de magazines enfants et de vieux livres Disney dans la boîte à livres de Bellefond. Ces livres avaient été donnés à l'APE.



Nous avons également offert un masque lavable et réutilisable, adapté aux enfants de 6 à 11 ans, à chaque élève de l'élémentaire.

● **En décembre 2020**, nous avons renouvelé nos ventes de chocolats de Noël, et nous avons organisé un concours photo sur le thème de Noël. Voici quelques photos...



Le bureau APE remercie les familles, toujours plus nombreuses d'année en année, qui ont adhéré à notre association, malgré le contexte difficile.

Restons optimistes pour qu'à partir de septembre nous puissions à nouveau nous réunir et partager.

Prenez soin de vous et de vos proches.



Suivez-nous sur notre page Facebook « La page de l'APE Bellefond »



Contact : apebellefond@yahoo.com ou
courrier à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

COMITE DE JUMELAGE MEZZOMERICO

Comme chacun le comprendra aisément, 2020 a été une année presque blanche pour notre association dont les activités sont liées aux voyages, aux échanges, aux rencontres, aux visites, à la culture, au sport, toutes choses rendues impossibles par la pandémie

Le voyage pour la foire d'Ollegio le 1^{er} mai a dû être annulé ainsi que celui à Mezzomerico prévu durant l'été (le match retour tant attendu entre nos jeunes équipes devra attendre un peu....).

Seuls les cours d'italien ont eu lieu au tout début de l'année et se sont naturellement arrêtés depuis le premier confinement.

Heureusement qu'il reste encore les échanges électroniques.....

Comme notre village compte de nouveaux habitants, mais aussi pour rappeler de bons souvenirs à tous les autres, voici quelques éléments rappelant l'histoire de notre association :

- Février 2006 : La municipalité de Bellefond reçoit un coup de téléphone d'une italienne, qui parle parfaitement français (elle a vécu en France pendant la dernière guerre). Elle indique qu'elle souhaite établir avec son village d'un peu plus de 1 000 habitants (Mezzomerico, proche du lac Majeur) des échanges avec un village bourguignon de même taille.

- Suivent des échanges par mail et des conversations téléphoniques entre ceux qui deviendront les premiers présidents des deux comités de jumelage. Il est décidé de se rencontrer pour se connaître davantage.

A noter que : Mezzomerico a fait la même proposition de jumelage à différents villages de Côte d'or – une dizaine – seul Bellefond a répondu favorablement....

20-21 mai 2006 : Visite de la première délégation d'Italiens (9 personnes) pour prise de contact. Hébergement dans les familles. Week-end de franche amitié qui donne à chacun l'envie de poursuivre l'aventure....

21-23 juillet 2006 : Premier voyage des BELLEFONTAINS à Mezzomerico.

Au nombre de 26, tous les Français ont été hébergés dans des familles d'accueil italiennes, pour deux nuits.



Comune di Mezzomerico

L'amitié étant totale, et les objectifs partagés entre les habitants des deux villages, il est décidé conjointement de créer un jumelage dès l'année suivante (et un comité de jumelage dans chaque commune pour servir de lien et animer les activités), ce qui conduira à deux cérémonies de serment prononcés par les maires : d'abord à Bellefond, le 23 juin 2007, puis à Mezzomerico le 8 septembre de la même année. L'amitié et les échanges n'ont pas cessés depuis cette date (on alterne les voyages une année sur deux), sauf bien sûr depuis l'année dernière



A tout âge, vous pouvez rejoindre le comité de jumelage, .même si vous ne parlez pas italien..... Vous pouvez aussi apprendre ou perfectionner votre connaissance de la langue, en rejoignant l'atmosphère sympathique des groupes de travail autour de la pratique de l'italien.....

Tous renseignements disponibles auprès d'Hélène BORAME au 09 81 10 95 65

Pour rejoindre le comité, il suffit de contacter :

- Georges BOURDIAUX 03 80 23 82 59
- Daniel MARC 03 80 23 86 75
- Roger BONINO 03 80 23 81 01

Les réunions reprendront probablement en septembre.

Et nous rêvons tous d'un voyage à Mezzomerico dès l'année prochaine...



Hélène MORNAND
Thérèse JANIN
Denis SCHENIRER
Damien PIERRE

Au service des particuliers, des aménageurs et des collectivités,
nous vous accompagnons dans vos projets immobiliers et fonciers
bornage amiable
création de terrains à bâtir
copropriété

division de propriété
lotissement
bureau d'étude VRD

4, avenue de la Découverte – 21000 DIJON
 7, rue Félix Léchenet – 21120 IS-SUR-TILLE
 11, rue Lafayette – 21130 AUXONNE
 Tél : 03 80 74 11 99 / contact@mjsp.fr
www.mjsp.fr



Fabrication & Reproduction de clés

Réparation & Adaptation de serrures

Contrôle d'accès - Gestion de parc de clés

Etude - Conception - Réalisation - Système de fermeture



34, Rue de Ruffey - 21490 BELLEFOND

  **2lpservices** **07 69 91 14 49**

SIRET : 893 039 438 00013

contact@2lpservices.fr

A photograph of the Bellefond town hall (Mairie) building. The building has a brown tiled roof and a light-colored facade. The entrance features large glass doors and windows. To the right of the entrance, there are two small white boards or notices posted on the wall. The text is overlaid on the center of the image.

MAIRIE

Tél : 03 80 23 80 31

Email : mairie.bellefond21@wanadoo.fr

Rue des Ecoles

21490 BELLEFOND

[illegible]

SALLE DES FETES



Nombre de personnes maximum recommandé : **150**

Cette salle, implantée à la sortie du village sur la voie romaine menant à Norges-le-Bas, est utilisée par la commune pour diverses manifestations.

Elle peut être louée à des particuliers, selon les disponibilités du planning d'utilisation.

Adressez vous à la Mairie, pour effectuer votre réservation, et une visite éventuelle.

Cuisine aménagée avec réfrigérateur et congélateur - Vaisselle non fournie.

TARIFS de location de la salle des fêtes

	Résident Bellefond	Autres
La journée (semaine)	165 €	340 €
Week-end	240 €	550 €
Week-end prolongé	280 €	650 €

Chèque de caution : **500 €**

**VOUS POUVEZ VERIFIER LA DISPONIBILITE DE LA SALLE
DIRECTEMENT SUR LE SITE DE LA MAIRIE**

DECHETTERIE ET RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES



Déchèterie de Norges la ville	Lundi	Mercredi	Samedi
Eté : 1er avril au 30 septembre	15h — 18h	9h—12h	9h—19h
Hiver : 1er octobre au 31 mars	14h — 17h	9h – 12h	9h-12h et 14h-17h

RAMASSAGE DE ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

PASSAGE LE MERCREDI MATIN

SORTIR LES CONTENEURS, CAISSES, POUBELLES LA VEILLE AU SOIR

CONTENEURS JAUNES : Une semaine sur deux (semaines paires)

Briques alimentaires, emballages papiers et cartonnettes, boîtes de conserves, de boissons, barquettes et aérosols, bouteilles et flacons en plastiques (ne pas mettre plastique agricole, emballages de produits toxiques, sacs plastiques, barquettes polystyrène, films plastique, gros cartons).

CAISSES BLEUES : Une semaine sur deux (semaines paires)

Journaux, magazines, prospectus (ne pas mettre sacs plastiques, papiers gras, films plastiques enveloppant les revues)

VERRE : Dépôt dans les conteneurs situés l'un à la salle des fêtes, l'autre au carrefour Clair Vallon.

LES ENCOMBRANTS



Le ramassage des objets encombrants est assuré, sur rendez-vous, par le service débarras de la Communauté Emmaüs de Norges-la-Ville au :

03 80 23 80 11



Tables, chaises, sommiers, lits, canapés, fauteuils, bureaux, salons de jardin, appareils électroménagers, matelas, cyclos & vélos, vêtements, chaussures, pneus, etc.

URBANO

ELECTRICITE

4 rue en Clairvot
21850 SAINT-APOLLINAIRE
electricite.urbano@orange.fr
03.80.67.87.75



Nicolas Sanchez - 06 23 10 20 78

ZAE de la Petite Fin - 19 rue de la Vignotte
21490 Saint-Julien - FRANCE

info@biereloro.fr | www.biereloro.fr

ANNUAIRE

MEDECINS	Docteurs Marie GRAILLE et Mathieu EYMANN 15 rue des Ecoles, BELLEFOND Le cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h45 Et le samedi de 10h à 12h30. Uniquement sur rendez-vous	03.80.23.80.20
INFIRMIERES	Annabelle JIMENEZ et Valérie TAVERNIER 24 rue de Mezzomerico, BELLEFOND	06.62.55.22.15
KINESITHERAPEUTE	Anthony LOUIS 24 rue de Mezzomerico, BELLEFOND	03.80.23.92.77
ASSISTANTES MATERNELLES	Mme VALANTIN 9 lot. Bellefontaine, BELLEFOND	03.80.23.81.59
	Mme BOIZARD 4 rue de Mezzomerico, BELLEFOND	03.80.35.02.26
	Mme POTHERAT 5 rue du Coucherot, BELLEFOND	06 67 96 74 53
	Mme ROZE 6 rue de Mezzomerico, BELLEFOND	06 78 49 31 23
INSTITUT DE BEAUTE	AU JARDIN DE MANON 15a rue de Ruffey, BELLEFOND	06.52.13.68.64
SERRURERIE	2LP SERVICES 34 rue de Ruffey, BELLEFOND	07.69.91.14.49
GENDARMERIE	BRIGADE DE MESSIGNY	03.80.44.90.31
EAU ET ASSAINISSEMENT	Lyonnaise des eaux Service Clients :	0810.374.374
	Service d'urgence :	0810.874.874
ERDF GRDF	Dépannage électricité (24h/24 - 7j/7) :	0810.333.021
	Client particulier (gestion contrats...) :	0810.040.333
	Dépannage gaz naturel (24h/24 - 7j/7) :	0810.433.021
	Client particulier (gestion contrats...) :	0810.800.801

DIVERS

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

L'arrêté préfectoral n°99-242 en date du 16 juin 1999, relatif à la lutte contre les nuisances sonores stipule dans son article 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les **jours ouvrables** : de **8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**
- les **samedis** : de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**
- les **dimanches et jours fériés** : de **10h00 à 12h00**

D'autre part, le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage de déchets ménagers ou déchets végétaux à domicile. Cette pratique dégage, en plus des fumées, des substances toxiques dans l'environnement (chlore, dioxines, etc.)

OBJETS TROUVES

Si vous trouvez un objet quelconque, apportez-le à la mairie (au secrétariat ou dans la boîte aux lettres), une information sera envoyée à tout le monde.

Si vous perdez un objet, n'hésitez pas à venir à la mairie, à téléphoner, à envoyer un mail.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Si vous avez des pins sur votre propriété, il est probable qu'ils soient habités de nids de chenilles processionnaires. Elles ne vont pas tarder à quitter leur nid pour descendre s'enfouir au sol où elles peuvent séjourner pendant 5 ans. Ces animaux sont urticants et peuvent provoquer des allergies.

Intervenez donc pour détruire les nids. Il existe d'ailleurs des écopièges qui entourent le tronc d'arbre, passage obligé pour les chenilles qui vont se métamorphoser. Les chenilles sont piégées dans un sac suspendu, évitant ainsi leur enfouissement. Plus d'infos sur <https://goo.gl/WsKkmH>.

CIRCULATION DES PIETONS SUR LES TROTTOIRS

La circulation des piétons est parfois difficile et dangereuse sur les trottoirs, particulièrement le long de la RD 104. Ces difficultés sont dues d'une part aux véhicules qui stationnent sur les trottoirs, et d'autre part aux haies ou arbustes placés en limite de propriété, qui débordent largement sur le domaine public.

Il est donc rappelé que les véhicules doivent stationner sur les emplacements réservés à cet effet, ne doivent en aucun cas gêner la visibilité aux croisements, et le passage sur les trottoirs des piétons, poussettes et fauteuils roulants.

D'autre part, les haies et arbustes qui débordent sur domaine public doivent être taillés régulièrement à la limite de propriété.

PARTICIPATION CITOYENNE - LISTE DES REFERENTS

En 2018, la commune a signé un protocole de Participation Citoyenne avec la gendarmerie de Messigny et Vantoux. Des habitants du village se sont portés volontaires pour assumer le rôle de référents de la commune auprès de la gendarmerie.

Si vous détectez un comportement suspect d'un individu ou d'un véhicule, n'hésitez pas à le signaler rapidement à l'un des référents ou à la mairie en essayant de donner le plus de précisions possibles.

BANOS Marie	11, rue de Ruffey	09 72 86 66 93	marie.banos@laposte.net
CHABANIS Didier	6, rue des Vergers	03 80 23 98 01	didier.chabanis@orange.fr
CHAUDRON Luc	32, rue Saint Vincent	06 51 44 41 13	brige2@hotmail.fr
CRETTE Martine	1, lotis. Clair Vallon	06 81 38 54 31	crette.martine@free.fr
DROUET Joëlle	9, rue d'Asnières	06 23 90 04 73	jg.drouet@gmail.com
MATHYS Rose-Marie	5, lotis. Les Tilleuls	06 82 34 92 93	rflora@laposte.net
POGGIALE Toussaint	27, lotis. Belfontaine	06 86 72 46 78	tp27@orange.fr
REISER Pierre	30, lotis. Belfontaine	06 89 07 90 77	peterei@free.fr

CAMBRIOLAGES

Restez vigilants, et prenez les précautions nécessaires pour la sécurité de vos biens. Rappel (non exhaustif) des mesures recommandées par la gendarmerie :

- Maintenez toutes vos issues extérieures closes de jour comme de nuit (volets).
- Fermez à double tour en cas d'absence même de courte durée.
- Pensez aux barreaux sur les petites fenêtres du rez-de-chaussée.
- N'hésitez pas à renforcer votre porte d'entrée par 1 ou 2 serrures supplémentaires.
- Ne laissez jamais vos clés dans un endroit accessible (paillason, boîte aux lettres).
- Ne portez jamais vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez jamais d'objets de valeur dans un logement inoccupé (argent, bijoux).
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent même cachées.
- Répertoriez vos objets de valeur, faites des descriptions, des photos (sur la personne),
- Conservez les factures, notez les caractéristiques et n°, de vos matériels Hi-Fi, photos.
- Pour vos documents bancaires, notez l'intitulé des comptes, n° de chèques etc...
- Laissez une apparence habitée à votre logement, maintenez une lumière allumée pour une absence d'une soirée, faites relever votre courrier.
- Prévenez vos voisins en cas d'absence prolongée.
- Faites attention aux allées et venues suspectes de personnes ou d'automobiles étrangères à votre quartier, notez le n° d'immatriculation des voitures suspectes.
- Soyez vigilants si vous repérez des marques ou signes cabalistiques sur un mur.
- Prenez garde aux individus vous rendant visite sous prétextes divers (repérage).

N'hésitez pas à prévenir immédiatement la gendarmerie en cas de doute

DISTRIBUTION DES INFORMATIONS MUNICIPALES

Si vous n'avez pas encore donné votre adresse mail à la mairie, faites le rapidement, vous recevrez ainsi des informations, des programmes d'activités du foyer rural et d'animations dans le village, etc...

Adresse mail à envoyer à : mairie.bellefond21@wanadoo.fr

MOBILITE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

HORAIRES VALABLES À PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

LR103

DIJON > FLACEY

		Période scolaire												Période scolaire & vacances				Période vacances					
DIJON > FLACEY		Mercredi				Sa	Lundi à vendredi						Lundi à vendredi		Lundi à samedi				Lundi à vendredi	Samedi			
NAVETTE CENTRE-VILLE	DIJON Pl. du 30 Oct. P. Cabet					16:00		16:00	16:00	16:00					17:30	17:30	12:15	12:15	17:10	18:10	16:00		
	DIJON Marne Divia (Av. A. Briand)					16:07		16:07	16:07	16:07					17:37	17:37	12:22	12:22	17:17	18:17	16:07		
	DIJON Joffre St-Exupéry					16:12		16:12	16:12	16:12					17:42	17:42	12:27	12:27	17:22	18:22	16:12		
	DIJON Lycée De Gaulle					16:20		16:20	16:20	16:20					17:50	17:50	12:35	12:35	17:30	18:30	16:20		
	DIJON Collège Clos de Pouilly							16:26	16:26	16:26													
LR 103	DIJON Lycée De Gaulle	12:10	12:10			16:30	16:30								18:15	18:15	12:35	12:35	17:30	18:35	16:30	16:30	
	DIJON Collège Clos de Pouilly			12:30	12:30			16:31	16:31	16:31	17:25	17:25	17:25	17:25			12:39	12:39					
	DIJON Europe Av. Découverte	12:15	12:15			16:35	16:35								18:20	18:20			17:35	18:40	16:35	16:35	
	DIJON Churchill Toison d'Or Tram					16:39	16:39								18:24	18:24	12:41	12:41	17:39	18:44	16:39	16:39	
	RUFFEY-LÈS-ECHIREY Echirey	12:26		12:39		16:46	16:46			16:40	17:34				18:31			12:48	17:46	18:51	16:46	16:46	
	RUFFEY-LÈS-ECHIREY Centre	12:28		12:41		16:48	16:48			16:42	17:36				18:33			12:50	17:48	18:53	16:48	16:48	
	BELLEFOND École		12:26		12:41	16:54	16:54			16:46			17:36			18:31	12:48		17:54	18:59	16:54	16:54	
	BELLEFOND Clair Vallon		12:27		12:42	16:55	16:55			16:47			17:37			18:32	12:49		17:55	19:00	16:55	16:55	
	NORGES-LA-VILLE Source		12:31		12:46	16:59	16:59			16:51		17:40				18:36	12:52		17:59	19:04	16:59	16:59	
	NORGES-LA-VILLE La Bergerie		12:33		12:48	17:01	17:01			16:53		17:42				18:38	12:54		18:01	19:06	17:01	17:01	
	NORGES-LA-VILLE La Charme		12:35		12:50	17:03	17:03			16:55		17:44				18:40	12:56		18:03	19:08	17:03	17:03	
	BRETIGNY Pl. de l'Ascension		12:37		12:52	17:05	17:05		16:49				17:42			18:42	12:58		18:04	19:10	17:05	17:05	
	BRETIGNY Église		12:40		12:55	17:08	17:08		16:52				17:45			18:45	13:01		18:08	19:13	17:08	17:08	
	BRETIGNY Lot. Hauterive		12:42		12:57	17:10	17:10		16:54				17:47			18:47	13:03		18:10	19:15	17:10	17:10	
	CLÉNAY SBM		12:43		12:58	17:11	17:11		16:55			17:49				18:48	13:04		18:11	19:16	17:11	17:11	
	CLÉNAY Centre		12:44		12:59	17:12	17:12		16:56			17:50				18:49	13:05		18:12	19:17	17:12	17:12	
	ST-JULIEN Lotissement		12:45		13:00	17:13	17:13		16:58							18:50	13:06		18:13	19:18	17:13	17:13	
	ST-JULIEN Cimetière	12:33		12:46				16:46							17:39	18:38			12:55				
	ST-JULIEN Mairie	12:35		12:48		17:15	17:15	16:48							17:41	18:40			12:57	18:15	19:20	17:15	17:15
	BROGNON Mairie	12:38		12:51		17:18	17:18	16:51			17:46					18:43			13:00	18:18	19:23	17:18	17:18
	FLACEY Crois. Pl. de la Butte	12:42		12:55		17:22	17:22	16:55			17:58				18:47				13:04	18:22	19:27	17:22	17:22

La ligne ne circule pas les jours fériés
 Arrêt accessible usagers en fauteuil roulant Changement de véhicule

TITRES	TARIFS
Titre unitaire	1,50 €
Carnet de 10 voyages	15 €
Abonnement mensuel	40 €

Vacances scolaires 2021-2022
 TOUSSAINT: 23/10/21 au 07/11/21
 NOËL: 18/12/21 au 02/01/22
 HIVER: 12/02/22 au 27/02/22
 PRINTEMPS: 16/04/22 au 01/05/22
 ÉTÉ: à partir du 07/07/22

HORAIRES VALABLES À PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

LR103

FLACEY > DIJON

				Période scolaire										Période scolaire & vacances				Période vacances		
FLACEY ➔ DIJON				La à ve	Se	Lundi à vendredi						Se	Lundi à vendredi			Lundi à samedi		Lundi à samedi		
LR 103	FLACEY Crois. Pl. de la Butte 	06:27	06:55		07:10	07:37					08:27	08:46				13:19	06:55	08:27		
	BROGNON Mairie	06:31	06:59		07:14			07:45			08:31	08:50				13:23	06:59	08:31		
	ST-JULIEN Mairie 	06:34	07:02		07:17			07:48			08:34	08:53				13:26	07:02	08:34		
	ST-JULIEN Cimetière				07:19			07:50				08:55				13:28				
	ST-JULIEN Lotissement	06:36	07:04	07:06							08:36		08:49			13:16		07:04	08:36	
	CLÉNAY Centre	06:37	07:05	07:07					07:45		08:37		08:51			13:17		07:05	08:37	
	CLÉNAY SBM	06:39	07:06	07:09					07:46		08:39		08:53			13:18		07:06	08:39	
	BRETIGNY Lot. Hauteville	06:40	07:08	07:11			07:42				08:40		08:55			13:19		07:08	08:40	
	BRETIGNY Église	06:42	07:10	07:13			07:44				08:42		08:57			13:21		07:10	08:42	
	BRETIGNY Pl. de l'Ascension 	06:45	07:13	07:16			07:47				08:45		09:00			13:24		07:13	08:45	
	NORGES-LA-VILLE La Charme	06:47	07:15	07:18		07:51					08:47			08:53			13:26		07:15	08:47
	NORGES-LA-VILLE La Bergerie	06:49	07:17	07:20		07:53					08:49			08:55			13:28		07:17	08:49
	NORGES-LA-VILLE Source	06:51	07:19	07:22		07:55					08:51			08:57			13:30		07:19	08:51
	BELLEFOND Clair Vallon	06:55	07:23	07:27					07:58		08:55			09:01			13:34		07:23	08:55
	BELLEFOND École	06:56	07:24	07:29					07:59		08:56			09:02			13:35		07:24	08:56
	RUFFEY-LÈS-ECHIREY Echirey	07:03	07:28		07:24					07:56	09:03	09:00					13:33	07:28	09:03	
	RUFFEY-LÈS-ECHIREY Centre	07:05	07:30		07:26					07:58	09:05	09:02					13:35	07:30	09:05	
	DIJON Churchill Toison d'Or Tram	07:12	07:37	07:36	07:33						09:12	09:09	09:12	09:09			13:42	13:42	07:37	09:12
DIJON Europe Av. Découverte	07:16	07:41	07:41	07:37						09:16						13:46	13:46	07:41	09:16	
DIJON Collège Clos de Pouilly 					08:10	08:10	08:10	08:10	08:10		09:15	09:18	09:15							
DIJON Lycée De Gaulle	07:20	07:45	07:45	07:41						09:20		09:25				13:50	13:50	07:45	09:20	
NAVETTE CENTRE-VILLE	DIJON Collège A. Mairaux					08:20	08:20	08:20	08:20	08:20										
	DIJON Lycée De Gaulle	07:20	07:50	07:50	07:50	08:25	08:25	08:25	08:25	08:25						14:00	14:00	07:50		
	DIJON Collège Clos de Pouilly 					08:30*	08:30*	08:30*	08:30*	08:30*										
	DIJON Joffre St-Exupéry	07:26	07:56	07:56	07:56	08:33	08:33	08:33	08:33	08:33						14:06	14:06	07:56		
	DIJON Bd de la Marne	07:30	08:00	08:00	08:00	08:36	08:36	08:36	08:36	08:36						14:10	14:10	08:00		
	DIJON Pl. du 30 Oct. P. Cabet 	07:36	08:06	08:06	08:06	08:42	08:42	08:42	08:42	08:42						14:16	14:16	08:06		

La ligne ne circule pas les jours fériés
 Arrêt accessible aux usagers en fauteuil roulant

→ Changement de véhicule
 * Arrêt non desservi le mercredi

Retrouvez toutes les infos sur
www.viamobigo.fr
03 80 11 29 29

SERVICE ASSURÉ PAR

transdev
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

REVUE DE PRESSE

Ph. Meunier a annoncé le lancement des travaux, lundi, pour la fibre

Samedi 4 janvier, entouré de ses adjoints, de ses conseillers, du conseil municipal d'enfants et devant une assemblée nombreuse, Philippe Meunier, maire de Bellefond, a présenté ses vœux à ses administrés. Il a fait le point sur les réalisations importantes.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants arrivés en 2019, le maire Philippe Meunier (SE), au cours de la cérémonie des vœux, samedi 4 janvier, a détaillé les faits marquants de l'année passée.

« La réalisation majeure, c'est la salle pluriculturelle », a-t-il déclaré, rappelant qu'elle constituait désormais, avec la bibliothèque, l'espace Jean-Pierre-Cherpin » (lire notre article du 26 décembre).

Autre réalisation « respectueuse de l'environnement, le remplacement des lampadaires au lotissement Bellefontaine par des modèles plus agréables et plus économes ». Ce renouvellement va « se poursuivre



Philippe Meunier, maire de Bellefond, et quelques membres du conseil municipal.
Photo LBP/Stéphane TRANNOY

dans d'autres lotissements ». Philippe Meunier a également annoncé « une bonne nouvelle, attendue avec impatience : la fibre ». Les travaux ont com-

mencé dans le village lundi 6 janvier.

Le maire a profité de la cérémonie des vœux pour remercier son équipe et ses adjoints

Rose-Marie Mathys, Roger Bonino et Jean Boramé, indiquant, pour les deux derniers, « leur choix de ne pas se représenter ». Philippe Meunier,

Deux réalisations du mandat

Questionné en aparté sur les principales réalisations de son mandat, le maire Philippe Meunier cite, outre la salle pluriculturelle, l'espace de rencontres et de loisirs et la place de la Mairie. Ces deux ouvrages, « d'un coût de 940 000 € HT, dont 460 000 € pour la commune, ont été inaugurés en décembre 2016. C'est la dernière cérémonie à laquelle Jean-Pierre Cherpin participait », se remémore le maire. L'espace de rencontres est « une salle superbe, de l'avis des Bellefontains », indique-t-il. « Elle est toujours occupée pour de multiples activités », et la place de la Mairie a créé « un cœur de village, l'été, c'est le lieu de rendez-vous des Bellefontains ».

quant à lui, a déjà fait savoir qu'il briguerait un nouveau mandat aux prochaines élections municipales (lire notre article du 6 janvier).

Budgets et finances aux débats des élus, mardi



Les élus vont fixer les tarifs de location des deux logements rue de Mezzomerico. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Le conseil municipal de Bellefond se réunira autour du maire de la commune Philippe Meunier (SE), mardi 14 janvier, à 20 h 30, à la salle de la mairie, pour un ordre du jour aux sujets essentiellement financiers.

Les élus ouvriront les débats par l'anticipation de dépenses d'investissement avant le vote du budget. Ils aborderont ensuite le dossier des deux logements locatifs, d'environ 90 mètres carrés chacun, situés rue de Mezzomerico : ils délibéreront d'abord d'un avenant aux travaux de clôture, puis établiront les tarifs de location.

Les élus poursuivront par l'étude d'un groupement de commandes d'énergie auprès du Sicco, territoire d'énergie Côte-d'Or. Ils fixeront la rémunération de l'agent recenseur ainsi que les tarifs du repas de la fête des Vignerons et ceux des publicités insérées dans le bulletin municipal. Les élus termineront les débats par l'organisation des élections municipales.

La traditionnelle séance d'informations et de questions diverses clôturera cette première réunion de l'année du conseil municipal.

Dimanche, le village fêtera la Saint-Vincent

Pour perpétuer la tradition, Bellefond fêtera la Saint-Vincent, la vigne et les vignerons, dimanche 19 janvier. Cette manifestation, organisée par la municipalité, débutera à 10 heures, place de la Mairie, avec Les Trompettes dijonnaises. Après plusieurs animations, la fête se poursuivra par le déjeuner préparé par Mitanchey traiteur, un repas qu'il convient de réserver via un coupon-réponse à déposer en mairie aux heures d'ouverture.



La statue du saint portée par deux enfants du village.
Photo archives LBP/François ZANCHI

Logements : les élus ont fixé les tarifs de location



Le maire de Bellefond, Philippe Meunier, souhaite louer « à des jeunes couples ayant de jeunes enfants ». Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Mardi soir, les élus ont essentiellement débattu des finances. Les tarifs de location des deux logements communaux, situés rue de Mezzomerico, étaient inscrits à l'ordre du jour.

Avant d'aborder des tarifs de location des logements rue de Mezzomerico, les élus ont discuté d'un avenant pour des travaux. Philippe Meunier, le maire, a informé qu'il était nécessaire de retenir la butte de terre située derrière les logements pour éviter qu'elle ne s'étale en contrebas sur le chemin et qu'il fallait édifier un muret d'environ soixante à soixante-dix centimètres.

Le maire a ensuite décrit les deux solutions proposées : « La première consiste en un bloc de béton préfabriqué sur une assise de concassé », option dont le devis fait état d'un coût de 7 590 € hors taxes, soit 9 108 € toutes

taxes comprises. La seconde solution est de construire « un mur en agglomérés avec raidisseurs », solution estimée par Maisons d'en France à 5 170 € TTC.

Le premier édile a également proposé de « remplacer le grillage souple prévu par un rigide, pour une plus-value chiffrée à 3 195 € TTC ». C'est la seconde option qualifiée de « plus jolie, meilleure et moins chère » qui a été retenue à l'unanimité par les huit élus présents, pour un coût total de 8 365 € TTC.

1 900 € mensuels

Sur proposition du maire, ce que les élus ont également validé à l'unanimité, le loyer de chacun des deux logements, d'une surface d'environ 82 mètres carrés, a été fixé à 900 € par mois.

Les élus ont fait remarquer qu'il sera nécessaire de prévoir la rédaction d'un « règlement pré-

FIBRE : LES TRAVAUX COMMENCENT LUNDI

Lors des informations diverses, le maire a annoncé que les « travaux pour l'installation de la fibre optique commenceront lundi prochain », soit le 20 janvier. Le chantier pour le remplacement des lampadaires a été lancé le 15 janvier, en commençant par la rue des Racosins.

sant les conditions d'entretien de la maison et du jardin ». Ce document serait annexé au bail de location, prévu pour une durée de trois années.

Philippe Meunier a rappelé que « l'objectif est, si possible, de louer les deux logements à des jeunes couples ayant de jeunes enfants » afin qu'ils « fréquentent les écoles du village ».

La commune au rythme de la Saint-Vincent, le week-end dernier



Lors de la sortie de l'église Saint-Sébastien, après un office dédié à saint Vincent. Photo LBP/François ZANCHI

La Saint-Vincent a été célébrée le week-end dernier à Bellefond. Les Trompettes dijonnaises ont animé la manifestation et un lâcher de ballons a été effectué par les enfants du village.

BELLEFOND Services

Gérard Genty, nouveau président du syndicat fruitier

Le syndicat fruitier de Bellefond a tenu son conseil d'administration jeudi 16 janvier pour nommer le nouveau président. Gérard Genty, 74 ans, a pris ce poste, vacant depuis le décès, l'année dernière, de Paul Baroin.

Gérard Genty, habitant de la commune, est retraité de la police. Il est issu d'une famille d'agriculteurs.

L'activité du syndicat est consacrée à la distillation des fruits de la production annuelle. Il est au service des bouilleurs de cru de Bellefond et des communes environnantes qui ne possèdent pas d'alambic de transformation.

La production de 2018 est égale à quarante-cinq chauffes, soit quarante-cinq clients, avec des quantités différentes de

produits à distiller. L'année 2019 connaît une faible production en fruits, la saison de distillation est donc passée de six à trois semaines, sachant que cette nouvelle édition se terminera à la fin de la semaine.

Nicolas Simonet, distillateur, et Gérard Genty, président du syndicat fruitier.

Photo LBP/François ZANCHI



Les élus valident 142 000 € d'investissement

Mardi 14 janvier, les élus de Bellefond ont, lors du conseil municipal, listé puis validé à l'unanimité, pour un montant total de 142 000 €, les dépenses d'investissement réalisables cette année.

Lors du conseil municipal du 14 janvier, Philippe Meunier, maire de Bellefond (SE), a rappelé aux élus que « l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorise, avant le vote du budget, de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % du montant de l'an dernier, hors emprunt ». Le premier édile a précisé que « le budget de l'année dernière étant de 1 431 645,91 €, il est possible d'engager jusqu'à environ 358 000 € », en soulignant toutefois : « Nous n'atteindrons pas cette limite, car nous n'en avons pas besoin ».

Les dépenses en détail

Philippe Meunier a ensuite énuméré les dépenses concernées : « 2 000 € pour les logiciels, 5 000 € pour les lampadaires, le même montant pour le jardin du souvenir, 20 000 € pour les logements locatifs situés rue de Mezzomericco, autant pour des grillages, 30 000 € pour la voirie et 60 000 € pour divers travaux que sont la résolution des problèmes de stores de l'espace



Un budget est prévu pour résoudre le problème ayant conduit à arrêter une des deux cloches de l'église. Photo LBP/Sébastien TRANNOY

Jean-Pierre-Cherpin, la toiture du lavoir, la remise en conformité électrique de l'autre lavoir et le problème mécanique du soutien d'une des deux clo-

ches de l'église qui a dû être arrêtée ». À l'unanimité des présents, les élus ont validé ces engagements d'un montant total de 142 000 €.

BELLEFOND

Les lampadaires sont peu à peu remplacés

Dans le cadre du remplacement des lampadaires vétustes par des éclairages moins énergivores, une nouvelle tranche de travaux est en cours depuis vendredi 6 mars à Bellefond. Elle concerne les rues des Racosins et des Vergers ainsi que le lotissement Saint-Sébastien et le parking de la salle des fêtes (route de Norges). La durée des travaux dépendra de la météo. Le coût total de l'opération est de 39 272,85 € TTC, dont 20 202,74 € financés par le Siceco, Territoire d'énergie Côte-d'Or ; le reste à charge de la commune est de 19 070,11 €.



Photo LBP/François ZANCHI

Relevés techniques sur le clocher

Depuis deux semaines, de nombreux techniciens travaillent dans tous les secteurs du village pour l'installation de la fibre.

Jeudi 6 février, deux autres professionnels, équipés d'un matériel de contrôle, opéraient autour de l'église. À la suite des chutes d'ardoises provenant du clocher, une expertise est en effet en cours pour déterminer la nature des travaux ou réparations envisageables (lire notre article du 5 août). Les techniciens du cabinet Lauberat-Javouhey (géomètres-experts) Le Creusot, équipés d'un scanner et d'un appareil topographique au laser, ont effectué un relevé des différentes mesures enregistrées concernant le comportement de la charpente du clocher. C'est le troisième relevé



Le technicien est équipé d'un scanner. Photo LBP/François ZANCHI

de ce genre effectué, deux en 2019 (le 10 avril et le 24 juin), pris sous différents angles verticaux, en saison choisie : froide, chaude, humide, intempé-

ries. Après l'analyse des relevés, une suite sera donnée par les experts pour faire avancer ce dossier technique et son financement.

La doyenne du village Marthe Estivalet est décédée

Marthe Estivalet, née Levoyet, doyenne du village de Bellefond, est décédée le 17 mars dans sa centième année.

Née à Échanny en Côte-d'Or, elle a épousé, en septembre 1945, Jean Estivalet, exploitant agricole et vigneron à Bellefond. Marthe a élevé six enfants qui lui ont offert dix petits-enfants et des arrière-petits-enfants.

C'était une personne qui aimait la nature. À son rythme, elle parcourait la campagne sur ses terres qu'elle cultivait avec fierté ; elle exploitait en quantité les arbres fruitiers que Jean, son mari, avait plantés pour une grande production. Sans oublier la vigne. Pour les personnes qui l'ont connue, elle laissait le sou-



Marthe Estivalet avait 99 ans. Photo DR.

nir d'une femme alerte, aux expressions franches concernant le monde des vivants et particulièrement ceux qui exploient la nature.

Des viennoiseries pour le CHU de Dijon

Afin d'apporter un peu de soutien aux équipes du CHU, en première ligne face à l'épidémie de coronavirus, et leur témoigner toute sa reconnaissance, la mairie de Bellefond a noué un partenariat avec la boulangerie Com'Ichou de Saint-Julien. Ainsi, samedi matin, des viennoiseries pour 300 personnes qui ont été offertes aux membres du personnel soignant. Cette opération devrait être renouvelée les samedis suivants.



La livraison. Photo LBP/François ZANCHI

Carrefour giratoire : la route de Bellefond coupée à la circulation pendant deux mois et demi

Les travaux du futur carrefour giratoire situé au croisement de la RD 104 (Asnières-lès-Dijon - Bellefond) et de la RD 974 (Dijon - Langres) « commenceront, comme prévu, le 15 juin », confirme le conseil départemental de la Côte-d'Or. « La portion de la RD 104 menant de Bellefond à la RD 974 sera fermée à la circulation du 15 juin jusqu'à début septembre », informe-t-il. Il sera mis en place « une déviation des véhicules légers, poids lourds et bus, dans les deux sens de circulation, par Bretigny et Norges-la-Ville », précise le conseil départemental, qui ajoute que « lors des travaux d'enrobés, vers la deuxième quinzaine d'août, tous les axes seront fermés, vraisemblablement pour deux nuits ». Les informations relatives à la gêne à la circulation seront accessibles sur le site inforoute du conseil départemental.



Photo LBP/S. T.

Le maire a fait réduire ses indemnités

La fixation des indemnités de fonction du maire et de ses adjoints était à l'ordre du jour du conseil municipal de vendredi.

« En application du Code général des collectivités territoriales, les indemnités maximales du maire et des adjoints dépendent du nombre d'habitants de la commune et sont définies sur un pourcentage de l'indice 1027, indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (la valeur en vigueur est de 3 889,40 € brut par mois, ndlr) », une règle rappelée par le maire de Bellefond Philippe Meunier (SE), vendredi 5 juin, lors du conseil municipal.

« Je ne peux décider moi-même de baisser mes indemnités », a-t-il déclaré, proposant aux élus de les diminuer en « réduisant le taux de 40,3 % (maximum autorisé par la loi pour une commune de 823 habitants, ndlr) à 35 % de l'indice 1027 ». Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Les indemnités mensuelles brutes du maire sont donc réduites de plus 13 % pour s'établir à 1 361,29 €.

Le premier édile a ensuite proposé – ce que les élus ont également voté à l'unanimité – de « maintenir les indemnités des adjoints qui s'établissent à 10,7 % de l'indice de calcul », soit 416,17 € brut par mois



Les indemnités du maire de Bellefond Philippe Meunier ont été réduites de plus de 13 %. Photo LBP/S. T.

pour chacun des quatre adjoints au maire.

Les délégations consenties au maire

Les élus ont également validé à l'unanimité les délégations du maire. Cela « facilite l'administration communale et permet d'agir sans réunir systématiquement le conseil municipal », a explicité Philippe Meunier. Et de citer, entre autres, la possibilité « de passer de petits marchés dans la limite de 10 000 €, de « délivrer ou reprendre des concessions dans le cimetière » ou « d'ac-

cepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges », précisant pour cette délégation, avec le sourire : « Cela ne m'est jamais arrivé en vingt-cinq ans de mandat, mais on ne sait jamais ».

Les élus ont enfin approuvé à l'unanimité les huit commissions que le maire a proposé de mettre en place : finances ; travaux, sécurité, urbanisme ; éducation, culture et affaires scolaires ; fêtes et cérémonies ; développement durable et cadre de vie ; jeunesse, sport et loisirs ; communication ; aînés et affaires sociales.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Premier coup de pioche pour le rond-point



De nombreux élus étaient présents pour ce premier coup de pioche des travaux. Au premier rang, de gauche à droite : Ludovic Rochette, François Sauvadet, Patricia Gourmand, Patrick Chapuis, Philippe Meunier et Denis Maillier. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Vendredi, François Sauvadet, le président du conseil départemental de la Côte-d'Or, a donné le premier coup de pioche de l'aménagement du carrefour giratoire situé au croisement des routes départementales 974 (Dijon/Langres) et 104 (Asnières-lès-Dijon/Bellefond). 13 000 à 15 000 véhicules empruntent chaque

jour l'axe Dijon-Langres. Les travaux, réalisés par le Département, vont durer jusqu'à mi-septembre. Des alternats de circulation seront parfois mis en place sur la RD 974. 600 000 € ont été engagés par le Département, Asnières-lès-Dijon et Bellefond ont cofinancé pour 30 000 € chacune.

Logements rue de Mezzomerico : les baux signés



Les futurs locataires des deux logements seront des familles avec enfants. Photo LBP/S. T.

Lors du conseil municipal du 5 juin, le maire de Bellefond, Philippe Meunier, a rappelé aux nouveaux élus que ceux du précédent mandat avaient validé la construction⁸² de Mezzomerico, de deux logements locatifs d'environ 22 mètres carrés chacun. Les précédents élus avaient fixé à 900 € mensuels le loyer de chaque logement. Philippe Meunier a également rappelé que « l'objectif est, si possible, de louer à des jeunes couples ayant de jeunes enfants » afin qu'ils « fréquentent les écoles

du village ». Au vu des demandes reçues, le maire a proposé de louer le logement situé au 8D, rue de Mezzomerico (au fond de l'impasse) à un couple, dont la petite fille sera en petite section de maternelle à la rentrée, et celui situé au 8E à un couple avec une petite fille, âgée de 3 ans, inscrite en petite section de maternelle et dont la mère de famille, enceinte, accouchera en septembre.

Les élus ont à l'unanimité validé ces propositions et autorisé le maire à signer les baux.

Des calculettes offertes aux futurs collégiens



Les élèves du primaire en possession de leur calculatrice. Photo LBP/François ZANCHI

Après une période de confinement observée dans l'enseignement, à Bellefond les enfants du primaire ont franchi cette période en appliquant, consciencieusement, les directives du corps enseignant. A cette occasion, pour remercier les enfants, la municipalité de Bellefond a offert aux élèves qui entrent aux collèges à la rentrée, une calculatrice "spéciale collège". Cette remise a eu lieu, salle des rencontres et loisirs jeudi 2 juillet, en présence de Philippe Meunier, maire de la commune et du personnel enseignant.

Budgets et taxes au menu des élus, ce mercredi



La municipalité (et le maire Philippe Meunier) projette de construire des logements locatifs et des locaux techniques sur un terrain acheté rue de Ruffey. Photo LBP/S. T.

Ce mercredi, à 20 h 30, à l'espace de rencontres et de loisirs, les élus bellefontains se réuniront autour du maire, Philippe Meunier. Tant pour le budget principal de la commune que pour le budget annexe "Les Vignes", les élus se prononceront sur l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'année dernière et statueront sur l'affectation des résultats. Ils fixeront également les taux des deux taxes foncières (bâti et non bâti), puis voteront le budget primitif 2020. Le versement aux agents communaux d'une prime d'indemnité exceptionnelle liée au Covid-19 sera également débattu. La traditionnelle séance d'informations clôturera la réunion.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Plus d'1,3 M€ d'investissements voté



La somme de 30 000 € est inscrite au budget pour cofinancer la construction du giratoire. Photo LBP/S. T.

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir à l'espace de rencontres et de loisirs de Bellefond. Le maire Philippe Meunier (SE) a présenté les comptes et les orientations budgétaires.

Avec environ 296 000 € de dépenses et 434 000 € de recettes, le solde de l'exercice 2019 est de 138 000 €, « l'un des meilleurs des dernières an-

703 000 € pour 257 000 € de recettes, soit, en ajoutant 308 000 € de report, un résultat déficitaire de 138 000 € « qu'il faut combler par transfert du fonctionnement ».

Un million d'euros pour le fonctionnement de la commune

« Le budget de fonctionnement 2020 est légèrement excédentaire avec 1 001 000 €

exemple ». Les charges à caractère général sont estimées à « 185 000 €, contre 133 650 € l'an dernier, car l'intercommunalité Norge et Tille a redonné la compétence cantine-garde-rie aux communes de l'ancien Val de Norge, d'où 35 000 € pour ces dépenses supplémentaires », a indiqué Philippe Meunier, précisant « retrouver cependant en recettes ce qu'il est prévu de combler ».

Bellefond : un projet de maison de santé au cœur du village

L'acquisition d'une parcelle bâtie était à l'ordre du jour du conseil municipal du 20 juillet. Philippe Meunier, le maire de Bellefond, a dévoilé l'objectif de cet achat.

« Dans notre programme de campagne pour les municipales, nous avons indiqué le projet de créer une maison médicale », a rappelé Philippe Meunier, maire de Bellefond, lors du conseil municipal du 20 juillet.

280 000 € l'acquisition

« Ce sera d'ailleurs plutôt une maison de santé », a-t-il rectifié avant d'indiquer que, dans ce but, la municipalité, « a la possibilité d'acquiescer une maison plutôt que de la construire dans un nouveau lotissement ». L'habitation est située au 6, rue de Ruffey, parcelle cadastrée AD377, d'une superficie de 567 m².



Philippe Meunier, le maire de Bellefond, devant le 6, rue de Ruffey où la municipalité projette l'installation d'une maison de santé. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

tres carrés et se compose d'une maison et d'un garage ».

« Nous avons la possibilité d'aménager au moins 220 m² de locaux pour les médecins et les professions médicales », a-t-il expliqué soulignant avoir, l'accord unanime des médecins et des infirmiers qui qualifient cette future réalisation de très beau projet ».

« Le propriétaire est d'accord pour vendre la maison à la commune

pour 280 000 € HT », a informé Philippe Meunier tout en précisant que, « par précaution, nous avons mis cette somme au budget d'investissement », voté le 24 juin.

« Il y aura quelques travaux, ils se feront avec les professions médicales susceptibles de s'y installer », a-t-il assuré. Et de poursuivre : « L'implantation présente un autre avantage : c'est que le bâtiment est mitoyen à la grange située au 4, rue de Ruffey

Appel pour recruter un étudiant

Grâce au service civique, « nous avons la possibilité, quand nous trouvons des candidats d'employer des étudiants pour assurer l'animation pour les enfants, les adolescents... », a mentionné Philippe Meunier, le maire de Bellefond, lors du conseil municipal du 20 juillet. L'agrément, « accordé pour une durée de trois ans, a expiré ». « Cela coûte à la commune, la modique somme de 100 € par mois », a déclaré le maire ajoutant que la personne employée percevait également, « environ 400 € de l'État ». C'est à l'unanimité que les élus se sont prononcés en faveur, d'une part, du renouvellement de l'agrément et, d'autre part, d'un appel pour recruter un étudiant de la commune en service civique.

Demande de subventions

Sans citer les montants qui seraient sollicités, le premier édile a indiqué que, « ces subventions ne peuvent être obtenues que pour l'acquisition du bâtiment car le local va être loué et la préfecture soustraira les rentrées des loyers provisionnels pour calculer la subvention ». Les élus ont approuvé à l'unanimité l'acquisition de l'habitation et de la demande de subventions.

De nouveaux critères d'attribution des subventions en discussion

Les subventions aux associations étaient à l'ordre du jour du conseil municipal du 20 juillet.

Réunis le 20 juillet autour du maire de Bellefond, Philippe Meunier, les élus avaient à approuver les propositions de subventions aux associations.

Le premier édile a démarré son énumération par celles qui, « s'apparentent plus à des cotisations qu'à des subventions sont calculées au regard du nombre d'habitants ».

Et de lister : « 441,50 € pour la SPA, 180,13 € à l'association des maires de Côte-d'Or et 173,20 € au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ».

Philippe Meunier a ensuite proposé aux élus de reconduire les subventions octroyées en 2019 aux associations du village. Et c'est en proposant 400 € en faveur du tennis-



400 € de subventions, dont les règles d'attribution pourraient être revues, ont été octroyés au tennis-club de Bellefond. Photo LBP/S. T.

2 650 € DE SUBVENTIONS OCTROYÉES

► AMF 21 (Association des maires de Côte-d'Or) : 180,13 € ► Association des amis de la bibliothèque départementale de prêt de la Côte-d'Or : 91 € ► Association des parents d'élèves : 250 € ► Association française des communes d'Europe : 90 € ► Bourgogne-assistance courses : 100 € ► CAUE 21 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) : 173,20 € ► Comité de jumelage : 300 € ► FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) : 50 € ► Fondation du patrimoine : 75 € ► Foyerrural : 500 € ► SPA : 441,50 € ► Tennis-club : 400 €

club qu'un débat s'est engagé entre les élus.

Le conseiller Philippe Rodriguez a notamment déclaré, « ne pas comprendre le principe d'une structure municipale exploitée par une association qui touche des subventions » et de questionner sur « ses frais réels ».

L'application PanneauPocket

Le maire a répondu que la municipalité recevait les comptes du club tous les ans, « ils ont des achats, par exemple, les balles de tennis, et les enfants des NAP (nouvelles activités périscolaires) y ont été amenés ». Selon le 1^{er} adjoint au maire, Michel Leder-mann, « il y a probablement un manque d'information » auquel il faudrait remédier et de militer pour qu'une « communication soit effectuée », entre autres, via l'application

« PanneauPocket ».

Des critères révisés ?

Dans le même ordre d'idées, la conseillère Valérie Babin a, de son côté, questionné, « les critères déterminant le montant des subventions ».

Philippe Brassac a ainsi proposé que, « soient revues les modalités d'attribution » - en suggérant que ce soit « les associations qui demandent, au regard de leurs projets et besoins, et que le conseil municipal décide ».

D'après lui, cela donnerait de la clarté sur les affectations des subventions.

Philippe Meunier a noté la proposition dont les élus débattent probablement ultérieurement. Lors du vote, c'est toutefois à l'unanimité que les subventions proposées, (lire par ailleurs), ont été validées par les élus.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Les travaux du giratoire devraient être terminés fin août



Afin de réaliser les enrobés, la RD 974 sera coupée à la circulation deux nuits, à la fin du mois. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

« Afin de sécuriser et faciliter les échanges », le Département de la Côte-d'Or aménage, pour un coût d'environ 600 000 €, un carrefour giratoire situé au croisement des routes départementales 974 (Dijon - Langres) et 104 (Asnières-lès-Dijon - Bellefond). « Le calendrier est actuellement respecté. Les travaux devraient être terminés fin août, sauf intempéries ou aléas », informe Frédéric Jacquot, chef de chantier chez NGE Guintoli, société qui réalise les travaux. Par ailleurs, afin de réaliser les enrobés, la route départementale 974 sera coupée à la circulation deux nuits, fin août.

Les enrobés du giratoire sont posés, mais les travaux se termineront à la fin du mois



La société NGE à l'œuvre. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

L'aménagement du carrefour giratoire situé au croisement des routes départementales 974 (Dijon - Langres) et 104 (Asnières-lès-Dijon - Bellefond) se termine. La société NGE, chargée des travaux, a effectué la pose des enrobés dans la nuit du 24 au 25 août. Les accès ont été interdits à la circulation de 20 à 6 heures. « Il est toujours prévu que les travaux soient terminés fin août », indique Josselin Montel, chef de secteur chez NGE. Qui précise qu'il reste à réaliser les îlots centraux ; la finition et le marquage seront exécutés par le conseil départemental de la Côte-d'Or.

Le projet, rue de Ruffey, estimé à près de 2 millions €

Le projet de construction, rue de Ruffey, était à l'ordre du jour du conseil municipal du 20 juillet. Le maire a exposé les détails et les coûts estimés.

« Ce projet comporte deux volets », a rappelé le maire de Bellefond, Philippe Meunier, « celui porté par l'intercommunalité Norge et Tille pour la construction d'un centre d'accueil de mineurs, et celui porté par la municipalité de Bellefond pour la construction de logements locatifs et de locaux techniques ».

« Pour le second, nous en sommes à l'étape d'avant-projet sommaire », a indiqué le maire en précisant qu'il est, à ce stade, encore possible de procéder à de petites adaptations ».

Cinq logements sur 590 m²

« 81 mètres carrés du rez-de-chaussée, situés près de la rue, donc difficilement valorisables,



Le maire de Bellefond, Philippe Meunier, sur la propriété, rue de Ruffey, acquise par la commune, en janvier 2019, pour un coût de 215 000 € HT. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

sont prévus pour les employés communaux » a déclaré Philippe Meunier. « L'estimation de l'architecte est de 172 038 € HT

(hors taxes) ».

Quant aux logements locatifs, ils comprennent, « trois logements T3 et deux T2, d'une sur-

face totale de 590 mètres carrés sur trois niveaux, à moitié sur le rez-de-chaussée et sur le premier et deuxième étage, avec un coût évalué à 1 394 366 € HT par l'architecte ».

Le montant total du projet s'élèverait donc à 1 566 404 € HT, soit près de 1 880 000 € TTC (toutes taxes comprises).

Vote unanime en faveur du projet

« L'objectif des délibérations à prendre est d'abord d'approuver le projet, ou pas, puis les demandes de subventions », a expliqué le maire aux élus, en ajoutant, sans citer aucun montant, que des subventions étaient possibles, « de la part de l'État, au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), et du conseil départemental ».

C'est à l'unanimité que les élus ont approuvé le projet et les demandes de subventions.

Les jeunes élus vous invitent à nettoyer le village

Le conseil municipal des enfants (et la municipalité de Bellefond) invite les habitants à nettoyer le village, samedi 3 octobre (rendez-vous à 9 h 30 devant la mairie). Venir avec ses gants de jardinage, un gilet de sécurité fluo jaune ou orange et son masque. Les sacs et les containers seront fournis par la Ville, ainsi que des gants si besoin.

Contact Tél. 03.80.23.80.31 ; mairie.bellefond21@wanadoo.fr

Programme Village Côte-d'Or : deux nouveaux projets dans le village

Le projet de réfection du toit du lavoir entrant déjà dans le cadre du programme Village Côte-d'Or du Département. Les élus de Bellefond ont approuvé les deux autres lors de la réunion du conseil municipal lundi 12 octobre.

L'objectif du programme Village Côte-d'Or du conseil départemental est d'accompagner les opérations d'investissement contribuant à la valorisation ou à la création d'éléments du patrimoine bâti non protégé et des équipements publics communaux.

« Exceptionnellement, cette année, le Département a donné la possibilité aux communes d'être aidées pour trois projets contre un seul habituellement », a exposé le maire de Bellefond, Philippe Meunier, lors de la réunion du conseil municipal, lundi 12 octobre.

Il a précisé aux élus les modalités de calcul : « 50 % du montant hors taxes (HT) des travaux, subvention plafonnée à 5 000 € ». « Un projet est déjà engagé », a-t-il rappelé, « celui de la réfection du toit du lavoir, dont le coût hors taxes est d'environ 8 800 € et dont les travaux sont prévus début novembre ».

1 Le chauffage de l'école

À la suite des études de la commission travaux, le premier édile a proposé aux élus

d'inscrire au programme « la remise à plat du chauffage de l'école et sa séparation d'avec celui du logement de l'école. Ils sont actuellement couplés en un seul ». Le montant estimé des travaux se chiffre à « 11 048,82 € HT, soit une subvention de 5 000 € ». « Quelques centaines d'euros seront à ajouter pour des travaux électriques. Inutile toutefois de les ajouter au dossier, le plafond de subvention étant atteint », a souligné Philippe Meunier.

2 Un abri de bus

Le maire a également proposé aux élus de faire « construire un abri de bus sur la place de la Mairie ». « Nous l'avons inscrit à notre programme de campagne électorale », a-t-il rappelé. « Nous avons reçu l'étude de l'architecte qui a conçu la place de la Mairie. Il nous a proposé un emplacement et des natures de matériaux », a exposé Philippe Meunier. « Tout n'est pas encore finalisé, nous n'avons pas encore le coût définitif, mais il sera inférieur à 10 000 € HT », a-t-il garanti. « Nous



Les élus de Bellefond ont validé l'édification d'un abri de bus place de la Mairie. Le projet reste à finaliser. Dessin de l'agence JOM PAYSAGISTES.

n'enversons rien au Département avant d'avoir recueilli vos observations », a-t-il assuré, ajoutant vouloir « privilégier une entreprise locale pour [la] réalisation ». « Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'autoriser

la commission travaux à finaliser le projet », a-t-il conclu. C'est à l'unanimité que les élus ont approuvé les deux nouveaux projets et les demandes de subventions afférentes.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Finances saines et excédent budgétaire ont été présentés

Lors du conseil municipal de Bellefond du 12 octobre, le vice-président de la commission des finances, Philippe Brassac, a présenté aux élus un état des finances de la commune, qu'il a jugé « saines ».

« Pour les trois premiers trimestres de l'année, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 242 721 €, a commencé Philippe Brassac, vice-président de la commission des finances. Soit une « dépense trimestrielle moyenne de 81 000 € » et une projection à « 324 000 € pour l'année 2020 », calcula-t-il.

L'élus précise que « 369 870 € sont inscrits au budget » et, à titre de comparaison, « 294 000 € ont



Pour aider ses communes à investir, l'intercommunalité Norge et Tille paye, cette année, la totalité des 343 708 € du Fpic (*). Bellefond conserve ainsi 8 000 €. Photo LBPJS. T.

été dépensés en 2019 ». « Pour l'instant, le Covid-19 nous a coûté environ 10 000 € », a-t-il informé.

Côté recettes de fonctionnement, le conseiller a exposé « deux bonnes nouvelles pour les finances de la commune : 10 220 € de taxe additionnelle aux droits de mutation et 8 000 € de Fpic (*) ».

Un excédent d'environ 100 000 € prévu

Le maire Philippe Meunier a rappelé la décision de l'intercommunalité Norge et Tille de « prendre à sa charge, cette année, la part du Fpic habituellement payée par les communes », (notre édition du 18 septembre).

Philippe Brassac a conclu par la « bonne santé des finances communales » et sur une prévision pour l'exercice 2020 d'un « excédent budgétaire proche des 100 000 € ».

Stéphane TRANNOY (CLP)

(*) Le Fpic (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) est un prélèvement d'une partie des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à d'autres, moins favorisées.

3 000 €



Solidaire avec les communes des Alpes-Maritimes touchées par la tempête Alex, la municipalité de Bellefond a fait un don de 3 000 €. Photo d'illustration LBP/ Stéphane TRANNOY

82

Il s'agit du montant de l'aide de la commune de Bellefond à celles des Alpes-Maritimes sinistrées par les intempéries dues à la tempête Alex. Lors de la réunion du conseil municipal du 12 octobre, les élus ont, à l'unanimité, validé cette proposition de la commission finances, relayée par le maire, Philippe Meunier.

« Vu l'état de nos finances (lire notre édition du 18 octobre, ndlr), nous pouvons nous permettre ce don, qui reste une petite chose au vu des dégâts, estimés

à 1,5 milliard d'euros », a déclaré le premier édile. « Au-delà de l'aspect financier », l' élu espère que « ce geste permettra aux communes durement touchées de se sentir moins seules ». « L'argent sera versé à l'AMF (Association des maires de France) des Alpes-Maritimes, qui aidera les communes les plus nécessiteuses », a-t-il précisé. Par ailleurs, « une information sera transmise aux habitants pour ceux qui souhaitent faire un don à titre personnel ».

Des travaux, rue d'Asnières



Photo LBP/Stéphane TRANNOY

La municipalité de Bellefond informe qu'« en raison de travaux sur la chaussée, la circulation sera restreinte au niveau du n° 4, rue d'Asnières, à compter du 5 novembre et pour une durée de deux jours ». Elle précise qu'« un alternat de circulation par feux tricolores et la signalisation appropriée seront mis en place par la société Suez qui effectuera les travaux ».

La commune offre un nouveau toit à son lavoir



Photo LBP/S. T.

La réfection du toit du lavoir de Bellefond (« historiquement appelé lavoir du bas, celui du haut étant situé place de la Fontaine », précise le maire Philippe Meunier) est en cours. Ces travaux sont réalisés par la société Curta de Dijon. D'un montant total de 8 779 € HT, ils bénéficient d'une subvention de 50 % du conseil départemental au titre du dispositif « Villages Côte-d'Or ». C'est d'ailleurs l'un des trois projets sélectionnés par la commune pour ce dispositif (lire notre article du 15 octobre). Les travaux devraient être terminés pour le 10 novembre.

La Ville invite à soutenir le Téléthon

« Afin de soutenir l'action du Téléthon en cette fin d'année très perturbée », la municipalité de Bellefond « met à disposition, à la mairie, une urne pour recueillir les dons ». « Les chèques libellés à l'ordre de l'AFM-Téléthon sont à déposer dans l'urne aux heures d'ouverture de la mairie ou placés sous enveloppe dans la boîte à lettres », indique-t-elle. Les dons seront transmis à l'association le 7 décembre. La mairie de Bellefond est ouverte les lundi et jeudi de 9 à 12 heures, le mardi de 16 à 19 heures et le vendredi de 14 h 30 à 17 h 30.

La saison de distillation débutera le 1^{er} décembre



L'atelier de distillation est installé rue des Romains.

Photo archives LBP/François ZANCHI

Le syndicat fruitier de Bellefond informe ses adhérents que la saison de distillation commencera mardi 1^{er} décembre. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès du distillateur Nicolas Simonet au 03.80.35.46.29 à partir de 20 heures. Tous les renseignements vous seront fournis sur le déroulement de cette opération. La distillation se fera dans le respect des règles sanitaires actuelles. L'atelier bénéficie d'une toiture nouvellement restaurée.

Onze caméras de vidéosurveillance bientôt installées dans le village

Unique point à l'ordre du jour du conseil municipal de lundi, les élus de Bellefond ont débattu – et validé – le projet de vidéosurveillance.

Un seul et unique sujet était inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal de Bellefond, lundi 9 novembre : une demande de subvention pour des caméras de vidéosurveillance.

Le maire Philippe Meunier (SE) a tout d'abord rappelé que « la pose de caméras de vidéoprotection dans la commune figurait sur le programme de campagne électorale ». Le projet prévoit « onze caméras qui seront installées sur des édifices, des lampadaires ou des poteaux pour sécuriser les bâtiments les plus sensibles, comme les écoles, la mairie et l'église, et surveiller les entrées du village », a exposé le premier édile avant d'énumérer les lieux d'implantation prévus.

Où seront placées les onze caméras ?

« Deux caméras qui seraient toute la place jusqu'à l'église seront installées sur la façade de la mairie ; une sur l'école primaire ; une sur l'école élémentaire ; une sur le futur centre d'accueil de mineurs ; une sur un des lampadaires près de l'église pour visualiser le carrefour »



18 532

C'est, en euros et hors taxes, le montant à la charge de la commune pour l'installation des caméras.

Des caméras de vidéosurveillance seront installées, entre autres, au carrefour de l'église.

Photo LBP/S. T.

« Pas une logique de verbalisation »

« Les caméras aux entrées du village ne filmeront pas en continu, elles ne se déclencheront qu'en cas de passage de véhicule ; elles permettront de lire les plaques d'immatriculation, de jour comme de nuit et quelle que soit la météo, les autres caméras ne feront que de la visualisation », a exposé l'adjoint Gilles Marzi. « Nous ne sommes pas dans une logique de verbalisation », a déclaré le premier adjoint Michel Lederman

qui précise que les « données enregistrées pourraient servir aux gendarmes en cas de cambriolage ». Il souligne également que « seuls les gendarmes pourront avoir accès aux vidéos » et que « les images enregistrées sont automatiquement effacées après trente jours ». « Il y aura une information au public qui fera intervenir la cellule de protection de la gendarmerie », a indiqué Gilles Marzi.

et « cinq pour surveiller les trois entrées du village : une sur la salle des fêtes dirigée sur son parking ; une au niveau du dépôt de verre pour visualiser les entrées-sorties du côté de Norges-la-Ville ; deux caméras du côté de Ruffey-les-Echirey, l'une sur la voie principale qu'est la route départementale 104 et l'autre sur l'ancienne voie romaine ; et une dernière pour l'entrée du village du côté d'Asnières-les-Dijon ».

Plus de 37 000 €

Le maire a ensuite exposé le devis fourni par la société ACS2 qui « équipe diverses communes comme la mairie de Fontaine-les-Dijon, le centre hospitalier ou l'hôtel de police de Dijon », a-t-il mentionné. « À savoir 27 000 € hors taxes (HT) pour la fourniture et l'installation des caméras, 6 500 € pour les raccordements électriques sur lampadaires ou poteaux et 3 564 € pour les raccordements sur bâtiments », soit un total de 37 064 € HT. « Le fonds interministériel de prévention de la délinquance subventionne le projet à hauteur de moitié, soit 18 532 € », a exposé Philippe Meunier, concluant à « un autofinancement de la municipalité d'un montant équivalent ».

Les élus ont approuvé le projet d'installation de caméras de vidéosurveillance et la demande de subvention à l'unanimité.

Stéphane TRANNOY (CLP)

Réouverture de la bibliothèque

La bibliothèque municipale de Bellefond rouvrira ce lundi 30 novembre aux horaires habituels, c'est-à-dire les lundis et jeudis de 16 h 15 à 18 h 15 en période scolaire, les lundis uniquement pendant les vacances scolaires. Un peu plus de trois mille cinq cents ouvrages garnissent les étagères de la structure.



La bibliothèque possède un peu plus de trois mille cinq cents ouvrages.

Photo d'illustration LBP/S. T.

Les élus vont débattre des projets de la rue de Ruffey

C'est sans public et à l'espace de rencontres et de loisirs que le conseil municipal de Bellefond se réunira ce mercredi 16 décembre, à 18 h 30. Les élus débattront d'abord d'une demande de subventions pour les travaux de voirie 2021 et de la prorogation d'un an de la délégation de service public pour la structure périscolaire.

Mais ce sont surtout les deux projets de la rue de Ruffey qui vont accaparer leurs débats. Le premier est celui situé au numéro 4, endroit où la municipalité projette la construction de logements locatifs et de locaux techniques. Les élus se pencheront sur un avenant au contrat d'architecte puis sur la demande de dépôt du permis de construire. Ils choisiront également le prestataire pour les missions



Philippe Meunier, le maire de Bellefond, devant l'habitation du 6, rue de Ruffey que la municipalité projette de réhabiliter en maison de santé. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

de contrôle technique, de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) et de diagnostic amiante.

Le second dossier est celui de

la maison de santé, prévue d'être implantée au 6, rue de Ruffey, pour lequel les élus choisiront le cabinet d'architectes à qui ils confieront le projet.

116 000 € de réfection de voiries dans la commune

Les élus de Bellefond à l'occasion du récent conseil municipal ont approuvé un programme de réfection de voiries de la commune qui s'élève à près de 116 000 €.

Lors du conseil municipal du 16 décembre, le maire de Bellefond, Philippe Meunier, a présenté aux élus la proposition de la commission travaux de refaire certains trottoirs et voiries de la commune. « La grande majorité des bordures du lotissement Clair-Vallon est cassée, et il faudrait également refaire certains trottoirs », a exposé le premier édile.

Plusieurs quartiers concernés

« La réfection est évaluée par le Département à 61 944 € hors taxes (HT) », a-t-il dévolé. « Pour le lotissement des Tilleuls, le plus ancien de la commune, seules quelques bordures sont à changer pour un coût estimé à 22 274 € HT », a-t-il poursuivi.

« Afin de rester sous les 100 000 €, plafond du montant HT subventionné, nous abandonnerons, cette année, les trottoirs de la rue des Racosins », a justifié le maire. « Deux



Pont un coût estimé à près de 62 000 € hors taxes, la réfection des bordures et trottoirs du lotissement Clair-Vallon sera réalisée au printemps. Photo LBP/S. T.

LES TRAVAUX AU PRINTEMPS

« Les travaux de réfection seront réalisés selon l'ancienneté de création », a indiqué le maire en énumérant « d'abord le lotissement des Tilleuls, ensuite celui du Clair-Vallon et enfin la rue des Racosins puis l'abribus ». Les réfections seront réalisées, « au printemps, probablement vers avril ou mai ». C'est à l'unanimité que les élus ont validé les réfections des trottoirs et voiries, leurs coûts estimés et le calendrier de réalisation.

morceaux de chaussée, d'environ 10 mètres de long sur 5,5 mètres de large, sont toutefois en très mauvais état et seraient refaits pour un coût de 2 900 € HT », a-t-il toutefois proposé. À ces travaux, viendront s'ajouter, « la mise en place de l'abri de bus face à la mairie pour un coût de 9 457,56 € HT », lire nos colonnes du 15 octobre. Le coût total des travaux se chiffre à 96 575,56 € HT, soit près de 116 000 € toutes taxes comprises.

Stéphane TRANNOY (CLP)

780



Le maire Philippe Meunier remet les dons des Bellefontains à Céline Paulin (au centre), bénévole à la coordination départementale au Téléthon. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

C'est, en euros, la somme collectée à Bellefond et reversée à l'AFM-Téléthon. « Habituellement, c'est le foyer rural qui s'occupe de cette manifestation en organisant diverses animations », informe le maire Philippe Meunier. Compte tenu du contexte sanitaire, la municipalité a pris le relais cette année en proposant aux Bellefontains de déposer leurs dons dans une urne mise à leur disposition à la mairie. « #tropfort », remercie Céline Paulin, bénévole à la coordination départementale au Téléthon, en citant le « cri de ralliement » de cette édition 2020.

1 600

C'est le nombre de masques en tissu, lavables et réutilisables, distribués aux Bellefontains à raison de deux par personne à partir de 11 ans. Les élus du conseil municipal se sont chargés de cette distribution dans les boîtes aux lettres, les 27 et 28 mai.

Michel Lederman, premier adjoint au maire, lors de la distribution de masques. Photo Municipalité de Bellefond



1,2 M€ pour quatre projets de la com'com

C'est le montant du contrat Cap 100 % Côte-d'Or attribué à la communauté de communes Norge et Tille par le Département. Cette somme, d'un montant exact de 1 242 000 €, va contribuer au financement de quatre projets d'un coût total d'environ 3,5 millions d'euros. Les chantiers concernés sont la réhabilitation du restaurant d'écoles et de l'accueil périscolaire à Clénay, la construction d'un accueil de loisirs à Bellefond, l'extension du groupe scolaire à Remilly-sur-Tille ainsi que l'aménagement d'un terrain de football synthétique à Varois-et-Chaignot.

85

Samedi 19 décembre, devant la mairie, les élus de Bellefond remettaient aux aînés leur colis gourmand de fin d'année. Ce sont ainsi 85 colis (46 doubles et 39 simples) qui étaient à distribuer. Pour les seniors qui ne peuvent se déplacer, les élus iront les remettre aux destinataires.



Le premier adjoint Michel Lederman lors de la remise des colis. Photo LBP/Stéphane TRANNOY

Réhabilitation de l'ancienne ferme rue de Ruffey : 1,7 M€ de travaux

La municipalité de Bellefond projette de réaménager le terrain du 4, rue de Ruffey pour y édifier des logements locatifs et des locaux techniques. Le 16 décembre, les élus ont validé le budget du projet et le dépôt du permis de construire.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, mercredi 16 décembre, le maire de Bellefond, Philippe Meunier, a exposé aux élus l'avancement du projet de réhabilitation de l'ancienne ferme située au 4, rue de Ruffey.

« L'achat du terrain la jouxtant (le n° 6, où la mairie prévoit d'installer la future maison de santé, lire nos colonnes du 24 juillet, ndr) a permis d'améliorer notre projet », a déclaré l'édile, citant des « ouvertures pour fenêtres au sud et des balcons ». Toutefois, « ces améliorations induisent une augmentation du coût ».

Des logements sur 657 m² et des locaux techniques sur 81 m²

« L'aménagement se décompose en deux parties », a rappelé le maire : « des locaux techniques sur une surface de 81 m² et 657 m² de logements locatifs, pour une surface totale de 738 m² ». Philippe Meunier a également expliqué que « la répartition des coûts se fait au prorata des surfaces », soit « environ 89 % pour les logements et 11 % pour les locaux techniques ».

Le coût réévalué des travaux avoisine 1 420 000 € hors taxes (HT),



Le maire de Bellefond, Philippe Meunier, devant l'ancienne ferme du 4, rue de Ruffey, que la commune projette de transformer en logements locatifs et locaux techniques municipaux. Photo LBP/S. T.

soit 1,7 M€ toutes taxes comprises : « 1 263 108 € HT pour les logements et 155 796 € HT pour les locaux techniques ». Les honoraires d'architecte, « d'un coût total de 133 551,50 € HT », s'établissent selon cette même répartition, soit « 118 888 € HT pour les logements et 14 663,50 € pour les locaux techniques ».

« Un dernier élément reste à travailler », a informé l'édile, « la nature de la façade », prévue d'être en bois. « Nous verrons en commission travaux pour choisir une essence qui ne noircisse pas au bout de trois mois », a assuré le maire, précisant que « selon l'architecte, le choix ne modifiera pas le coût total ». C'est à l'unanimité que les élus

ont validé le coût du marché des travaux et les honoraires de l'architecte.

Le permis de construire devrait être déposé en janvier

« Comme convenu avec l'architecte, dès que le matériau de façade sera choisi, le dossier pourra être finalisé et nous pourrions déposer le permis de construire, probablement mi-janvier », a conjecturé Philippe Meunier, précisant la nécessité d'une délibération pour l'y autoriser, ce que les élus ont également validé à l'unanimité.

Le maire a détaillé les subventions attendues : « 500 000 € de

1

C'est, en million d'euros, le montant des subventions espéré par la municipalité de Bellefond.

DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et 300 000 € de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les logements ; 100 000 € de DETR et quelques dizaines de milliers d'euros du Département pour les locaux techniques ». Au total, près d'un million d'euros de subventions est espéré.

Stéphane TRANNOY (CLP)

L'Apave choisie pour le contrôle et la sécurité

Le maire de Bellefond, Philippe Meunier, a rappelé, lors de la réunion du conseil municipal, l'obligation de choisir un bureau pour le contrôle technique et la coordination SPS (sécurité et protection de la santé) du chantier d'aménagement de l'ancienne ferme située au 4, rue de Ruffey. « Nous devons également faire un diagnostic amiante avant de commencer les travaux », a-t-il indiqué. « Dans le bâtiment de la ferme, on voit des pierres, des poutres, des tuiles. Je ne vois vraiment pas où pourrait se cacher de l'amiante », a déclaré l'édile, soulignant « bien évidemment respecter la loi et l'établissement d'un diagnostic amiante ». Philippe Meunier a exposé le devis de « la société la moins-disante, l'Apave : 4 376 € HT pour le contrôle technique, 2 800 € HT pour la SPS et 400 € HT pour le diagnostic amiante », soit un total de 7 576 € HT. « Choisir l'Apave présente aussi l'intérêt de n'avoir qu'un seul bureau, puisqu'elle remplit également ces missions pour la construction, sur le même terrain, du centre d'accueil pour mineurs, projet connexe piloté par l'intercommunalité Norge et Tille », a souligné le maire. C'est à l'unanimité que les élus ont validé le choix et le devis de l'Apave.

La crèche de l'église est prête

Depuis plus de vingt ans, Patrick Arnout, ancien employé communal et paroissien habitant Bellefond, installe la crèche dans l'église du village. L'édifice est ouvert lors des messes et sur demande auprès de la mairie.



Deux chaudières communales bientôt changées

Lors du conseil municipal de Bellefond, le 16 décembre, le maire Philippe Meunier a proposé aux élus de faire une demande de subventions au Conseil départemental dans le cadre de son programme « Villages Côte-d'Or » pour changer deux chaudières. « Celle de la cantine, qui a 23 ans, est dans un local qui va être démolie dans le cadre de la construction du centre d'accueil de mineurs, porté par l'intercommunalité. Il n'apparaît pas pertinent de la démolir compte tenu de sa taille et des problèmes rencontrés avec celle-ci », a précisé le maire. La chaudière du logement de la rue de la Cure, âgée



Le 1^{er} adjoint Michel Lederman aux côtés de la chaudière de la cantine, qui sera bientôt remplacée. Photo LBP/S. T.

d'une douzaine d'années, commence, elle à avoir des fuites, et doit être renouvelée.

Philippe Meunier a exposé les devis de remplacement : 6 026,80 € HT pour la chaudière de la cantine et 4 540,65 € HT pour celle du logement, soit un total de 10 567,45 € HT. Le maire a rappelé que la subvention possible au titre du programme « Villages Côte-d'Or » est de 50 % du montant HT des travaux, plafonnée à 5 000 €. C'est à l'unanimité que les élus ont validé la proposition. Une demande sera effectuée auprès du Conseil départemental dès le 4 janvier. Si les subventions sollicitées sont octroyées, le reste à charge de la commune sera de 5 567,45 € HT.

SECOURS

VOUS ÊTES FACE À UNE PERSONNE , VICTIME D'UN ARRÊT CARDIAQUE :

- **AGISSEZ** immédiatement en attendant l'arrivée des secours.
- **APPELER** les secours (15 - 18 - 112)
- **FAITES VOUS LOCALISER** auprès des secours.
- **MASSER** : commencer le massage cardiaque et le bouche à bouche
- **DEFIBRILLER** : aller chercher ou faire chercher par une autre personne si possible, le défibrillateur de proximité et l'installer.

Depuis le décret de mai 2007, chaque individu est autorisé à utiliser un défibrillateur automatique externe.

La mort subite survient à tout âge, à tout moment, n'importe où !

**Moins de 4 000 morts par accident de la route,
mais 50 000 victimes de mort subite par an en France.**

Alors initiez vous , formez vous aux « Gestes qui sauvent »

DEFIBRILLATEUR :

La commune de Bellefond dispose d'un **défibrillateur** automatique.

Il est installé à l'intérieur de la **salle d'activités de la Mairie** et est accessible 24h/24.

Un boîtier rouge avec vitre à briser, fixé sur la façade de la salle, contient la clé de cette salle.

Une minute de perdue = 10% de chances de sur vie en moins



NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15 POLICE : 17 POMPIERS : 18

APPEL URGENCE EUROPEEN : 112 SANS ABRI : 115

L'efficacité des secours dépend des informations données

Lorsque vous êtes témoin d'un accident ou vous même en danger, il est fondamental de donner l'alerte..

Ce moment est primordial car il permet de déclencher l'envoi rapide de moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux de l'accident.

- Adresse précise du lieu de l'accident ou du sinistre
- Circonstances (ce qui est arrivé)
- Ce que vous constatez
- Nombre et état des victimes
- Eventualité d'un danger supplémentaire
- Numéro de téléphone de l'appelant pour obtenir des renseignements complémentaires

**IMPORTANT : Ne raccrochez jamais le premier
Attendez qu'on vous le précise**